



LEMA

PARTICIPATION CITOYENNE VERVIERS : COMPTE RENDU DE FIN DE MISSION

Rapport rédigé à la demande de la Ville de Verviers dans le cadre du marché public de services ayant pour objet la désignation d'un bureau de conseil afin d'accompagner la Ville de Verviers dans l'élaboration d'une dynamique citoyenne avec comme finalité la constitution d'un conseil participatif.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE

LEMA

9 Allée de la Découverte, B52/3 - B4000 Liège 1 – Belgique

LEMA

Local Environment Management and Analysis

Département UEE – Urban & Environmental Engineering

Faculté des Sciences Appliquées

Université de Liège - Belgique

Équipe de réalisation

Chercheuse principale : Dr. Clémentine Schelings (LEMA, UEE, ULiège,
clementine.schelings@uliege.be)

Comité scientifique ULiège : Dr. Bruno Bianchet (Lepur), Prof. Catherine Elsen
(Inter'Act), Prof. Jacques Teller (LEMA)

Liège, 16/05/2024

LEMA • 9 Allée de la Découverte B52/3 - B4000 Liège • Belgique

Tel: +32 4 366 94 99 • <http://www.uee.uliege.be/lema> • e-mail: jacques.teller@uliege.be

Table des matières

<u>Introduction</u>	- 4 -
A. Préambule	- 4 -
B. Calendrier.....	- 5 -
<u>I. Méthodologie</u>	- 6 -
A. État des lieux	- 7 -
B. Proposition d'un modèle participatif.....	- 9 -
C. Définition d'une procédure de sélection	- 11 -
<u>II. Mise en application</u>	- 16 -
A. Communication.....	- 17 -
B. Taux de participation.....	- 18 -
C. Constitution des organes participatifs.....	- 19 -
D. Assemblées citoyennes.....	- 22 -
E. Conseil participatif	- 23 -
F. Présentation des propositions et argumentaire.....	- 39 -
<u>III. Bilan et adaptation</u>	- 40 -
A. Évaluation continue.....	- 41 -
B. Évaluation rétrospective.....	- 42 -
C. Conclusions.....	- 52 -
<u>Annexe</u>	- 53 -

Introduction

A. Préambule

Ce compte rendu présente et documente l'ensemble du projet de participation citoyenne mis en place à Verviers par l'Université de Liège dans le cadre du marché public de services visant « l'élaboration d'une dynamique citoyenne avec comme finalité la constitution d'un conseil participatif ». Ce rapport comprend trois parties correspondant aux trois tranches du marché, à savoir I. Méthodologie, II. Mise en application et III. Bilan et adaptation.

Des versions intermédiaires de certaines parties de ce rapport ont été fournies à la Ville de Verviers tout au long du projet, certaines ayant fait l'objet d'une validation par le Collège communal, et ont été mises à jour dans ce compte rendu final. Dans le respect des exigences du marché, tous les supports et documents produits et utilisés au cours de la préparation et de la réalisation du processus participatif sont mis à disposition de la Ville de Verviers. Ces ressources sont disponibles dans un dossier OneDrive téléchargeable [ici](#).

Afin de faciliter le transfert et la réutilisation de ces documents lors des prochains tirages au sort et de futures réunions participatives, tous les fichiers ont été classés et identifiés par type, date et organe participatif à l'aide de la plateforme en ligne Notion. Cette plateforme permet d'appliquer des filtres pour trier et accéder directement au fichier souhaité (ex : le support de présentation PowerPoint de la troisième réunion du Conseil participatif). Le lien de connexion pour rejoindre Notion est disponible [ici](#). Une feuille de route pour naviguer à travers tous les fichiers est disponible [ici](#).

Afin de limiter la longueur de ce rapport, des liens vers les fichiers concernés seront fournis tout au long de ce compte rendu, plutôt que de reproduire leur contenu.

B. Calendrier

Le modèle participatif a été développé à partir du mois de février 2023 et mis en œuvre à partir de mai 2023. Neuf rencontres participatives ont été organisées du 29 août au 28 novembre 2023, suivies de trois focus groups rétrospectifs organisés du 21 au 28 mars 2024.

Toutes les étapes de préparation, d'élaboration et de mise en œuvre du modèle participatif sont synthétisées dans le Tableau 1. Plus de détails sont disponibles dans les sections suivantes.

Date	Parties/tranches	Étapes	Détails
2023			
Février	I. Méthodologie	État des lieux	Revue de la littérature de cas internationaux inspirants
Mars			Étude d'initiatives participatives précédentes à Verviers
Avril		Proposition d'un modèle	Définition des mandats et schématisation du modèle
Mai			Validation du modèle par le Conseil communal
Mai	II. Mise en application	Tirage au sort	Définition de la procédure et des quotas de sélection
Jun			Extraction du registre national
Jun		Invitation et communication	Envoi de 2000 courriers d'invitation
Jul			Conférence de presse et soirée de lancement
Jul			Mise à jour du site web
Jul		Mobilisation et sélection	Création d'une boîte à idées en ligne
Aug			Constitution progressive des organes participatifs
Aug			Séance d'information
Aug		Réunions participatives	Porte-à-porte à Hodimont
Aug			Sélection définitive des participants
Sept			Conseil participatif : 29/08, 19/09, 19/10
Oct		Synthèse des	
Nov	Assemblée citoyenne 2 : 10/10, 08/11, 28/11		
Déc	+ Protocoles d'animation et fiches retours		
Déc			Retranscription des données issues de la participation
2024			
Jan	III. Bilan et évaluation	propositions	Structuration sous forme de tableau
Jan			Validation de la synthèse par les participants
Fév		Présentation et analyse des propositions	Réunion de préparation avec les participants
			Présentation des propositions par les participants au Collège
			Analyse de faisabilité par les services techniques
Mars		Décision argumentée et évaluation	Construction et validation d'un argumentaire par le Collège
	Présentation de l'argumentaire aux participants		
Avr		Focus groups rétrospectifs d'évaluation du processus	
Avr			Finalisation du compte rendu

Tableau 1 – Calendrier du processus d'élaboration et de mise en œuvre du modèle participatif verviétois.

I. Méthodologie

Cette première partie du travail visait à définir une méthodologie pour supporter la participation citoyenne à Verviers. Parmi tous les critères énoncés dans le cahier des charges, quatre éléments essentiels méritent d'être rappelés ici. Premièrement, l'objectif principal de la mission était de développer un modèle général qui permette à plusieurs groupes d'habitants de discuter différents sujets à travers un cadre cohérent. Deuxièmement, il s'agissait d'un projet pilote expérimental dont la mise en œuvre test et l'évaluation sont présentées dans les deux parties suivantes de ce rapport. Troisièmement, ce modèle devait rendre possible la participation d'un maximum d'habitants de façon à ne pas toujours retrouver les mêmes participants d'un processus à l'autre. Quatrièmement, il était demandé d'assurer la pérennité du modèle pour éviter de multiplier les processus participatifs uniques successifs et améliorer le suivi de la participation citoyenne sur le long terme.

Afin de développer un modèle participatif verviétois sur mesure, un état des lieux a été dressé afin de s'inspirer d'initiatives participatives exemplaires et de prendre en compte le contexte verviétois (Section A). Sur cette base, le modèle proposé comporte plusieurs organes avec différents mandats et relations, entre eux et avec la Ville de Verviers (Section B). Une fois le modèle validé par le Collège communal, une procédure de sélection des participants a été développée (Section C).

L'ensemble de la méthodologie décrite dans ce rapport est également reprise de manière résumée dans un article scientifique rédigé en anglais et soumis à la conférence ECCE 2024.

A. État des lieux

La première étape de travail a consisté à établir un état des lieux, en particulier à travers l'étude de dispositifs participatifs existants développés à Verviers et ailleurs. L'objectif de ce tour d'horizon était de tenir compte d'expériences participatives précédentes, aussi bien à l'échelle locale que nationale ou internationale. En outre, des rencontres avec des agents de la ville de Verviers et des visites de sites des quartiers concernés par la participation (Hodimont et centre-ville) ont été réalisées afin de mieux comprendre le contexte verviétois et développer un modèle participatif adapté.

Étude du contexte (participatif) verviétois

Dès le début et tout au long du projet, des réunions régulières ont été organisées avec la Cellule stratégique de la Ville de Verviers (Marie Frédérick, Maureen Hasuah, Laurie Maréchal) et le Hub créatif de Verviers (Marine Detry, Marina Lenzen). D'autres rencontres plus ponctuelles, sous forme de présentations, de discussions et de séances de travail, ont été réalisées avec le Département technique (Florence Rittweger), la Cellule communication (Gaëlle Bodson), le Service population (Roxane Baguette), le Cabinet du Bourgmestre (Adrien Demazy), le Collège communal et le Conseil communal.

A travers ces échanges, nous avons pu collecter des informations contextuelles générales (documents stratégiques, plans d'aménagements en cours et à venir, listes de contacts, etc.), mais aussi relatives aux initiatives participatives organisées à Verviers par le passé. Nous avons échangé au sujet de trois dispositifs participatifs verviétois avec des personnes en charge de leur organisation :

- Projet SUN – Jihad Farah et Christine Ruelle ;
- Fabrique de liens citoyens – Periferia et Katja Loneux ;
- Budget participatif – Adrien Demazy.

Tout d'abord, le projet Interreg « **Sustainable Urban Neighborhoods** » (SUN) (2009-2012) visait à générer des développements durables dans sept quartiers post-industriels de l'Euregio Meuse-Rhin, dont Hodimont à Verviers (Valkering et al., 2013). Quatre thèmes ont été abordés : l'économie locale, l'écologie urbaine, l'énergie dans les bâtiments résidentiels et la cohésion sociale. Ce projet présentait des atouts majeurs tels que :

- + L'intégration active des habitants du quartier de Hodimont dans des actions très concrètes (par le biais d'appels à projets, d'ateliers, de formations, d'événements...) ;
- + Le développement d'une plateforme de coordination et de mise en réseau des acteurs associatifs, ainsi que d'un lien avec les autorités locales ;

Des défis ont également été identifiés :

- La difficulté à recruter et à impliquer des citoyens aux origines culturelles et linguistiques très diverses, qui a été surmontée avec l'aide du réseau associatif local ;
- L'absence d'initiatives participatives dans ce quartier depuis la fin du projet et le départ des chercheurs-facilitateurs.

Ensuite, la **Fabrique de liens citoyens** (2016-2020) consistait en une plateforme participative dont l'objectif était de développer des actions concrètes créatrices de lien et de cohésion sociale. Les participants ont exprimé leurs idées et leurs envies à travers le développement de projets citoyens (par exemple, une boîte à livres citoyenne, un jardin collectif, etc.). Les atouts principaux de cette initiative étaient :

- + La première tentative de la Ville de Verviers d'utiliser un système de tirage au sort pour sélectionner les participants (dans l'espoir d'atteindre une plus grande représentativité) ;
- + La volonté de mobiliser l'ensemble des Verviétois en multipliant et répliquant les actions dans les différents quartiers.

Toutefois, cette initiative présentait également quelques limites :

- Le manque de traces du processus mis en place, le prestataire étant externe à la Ville de Verviers ;

- Le petit nombre de participants finalement sélectionnés par tirage au sort (n=3), les autres s'étant portés volontaires via un formulaire de candidature ;
- L'absence de réelles interactions entre les différents quartiers.

Enfin, le **Budget participatif** (2017-2020) permettait aux citoyens de soumettre un projet dans un quartier en dehors du centre-ville et d'être impliqués dans sa mise en œuvre. Les candidatures étaient rédigées individuellement ou par groupe de citoyens avant d'être sélectionnées par la Ville de Verviers. Les atouts principaux de ce processus étaient :

- + La mise à disposition d'un budget à répartir entre les projets citoyens dans les quartiers périphériques du centre-ville ;
- + La réalisation concrète d'idées ascendantes ;
- + La meilleure prise en compte des préoccupations des citoyens par la Ville.

Parmi les limites identifiées, on peut citer :

- Le manque de soutien apporté aux citoyens qui ont dû s'organiser de manière autonome pour proposer leurs projets ;
- La longue attente entre la sélection des projets lauréats et leur mise en œuvre, suite à un changement de législature ;
- La perte de confiance envers la Ville, la démotivation et l'incompréhension des citoyens face au fonctionnement quotidien et la gestion des projets communaux.

Ces expériences démontrent la nécessité de rechercher une meilleure représentativité parmi les participants, de mieux documenter les processus participatifs et d'assurer le suivi et la mise en œuvre des propositions citoyennes. Ces objectifs peuvent être atteints via deux principes : le tirage au sort des participants et le caractère permanent du modèle.

Brève revue de la littérature

Afin d'intégrer les concepts de permanence et de tirage au sort dans le modèle verviétois, une revue de la littérature a permis d'identifier des cas exemplaires dont nous avons pu nous inspirer. Comme toute initiative participative, ces expériences mobilisant le tirage au sort et/ou des organes permanents possèdent des avantages et inconvénients bien identifiés dans les publications scientifiques associées. Un résumé des différents dispositifs étudiés, reprenant les grands constats (positifs et négatifs) et des recommandations est disponible sur le [Drive](#) et sur [Notion](#). Notons que l'initiative dont nous nous rapprochons le plus est le dialogue citoyen permanent mis en place en Communauté germanophone, dont des acteurs clefs ont également été rencontrés au cours du projet (Christoph Niessen, UCL, et Myriam Pelzer, administration du Parlement de la Communauté germanophone).

B. Proposition d'un modèle participatif

Sur base de l'état des lieux, un modèle participatif permanent avec tirage au sort des participants a été développé. Les sections ci-dessous détaillent la version initiale de ce modèle, telle qu'approuvée par le Collège communal et mise en ligne sur le site web du projet ([lien](#)).

Description des organes du modèle et de leurs mandats

Ce modèle se distingue d'autres processus participatifs par son caractère permanent et par le tirage au sort des participants. L'objectif est d'impliquer un grand nombre de citoyens dans une variété de projets/sujets afin de proposer des solutions et des recommandations concrètes, tout en veillant à leur suivi à long terme. Ce modèle comporte trois organes principaux :

Le **Conseil Participatif** (CP) est un organe permanent qui rassemble 32 citoyens (24 membres effectifs et 8 suppléants). Les membres du premier CP sont tirés au sort parmi tous les habitants de Verviers sur base du registre national en respectant la parité hommes-femmes, une représentation de toutes les tranches d'âge (18-24 ans ; 25-65 ans ; plus de 65 ans) et une répartition équitable entre les quartiers verviétois (Verviers centre, Petit-Rechain, Lambermont, Ensival, Heusy, Polleur et Stembert).

Le rôle principal du CP est de sélectionner les thématiques qui feront l'objet d'une participation lors d'assemblées citoyennes. Le CP a également pour mission de soutenir les activités des assemblées citoyennes, notamment en effectuant le suivi des dossiers et en contrôlant leur exécution par le Collège communal. Le CP se réunit au moins deux fois par an et fixe annuellement son agenda, à savoir le nombre et le sujet des assemblées citoyennes. Le mandat d'un conseiller dure 24 mois et la moitié des membres est renouvelée tous les ans, en procédant à un tirage au sort parmi les participants aux assemblées citoyennes.

Chaque **Assemblée Citoyenne** (AC) est invitée à discuter et à délibérer d'un sujet spécifique soumis par le CP. Les 25 membres et les 8 suppléants sont tirés au sort parmi les habitants domiciliés dans le(s) quartier(s) visé(s) par le projet pour lequel ils sont invités à proposer des solutions et/ou émettre des recommandations. Il s'agit d'un organe ponctuel qui se réunit (minimum) trois fois et se dissout après avoir présenté ses propositions au Collège communal. Les anciens membres d'une AC sont éligibles pour faire partie du CP. Le CP dispose d'une voix consultative au sein des AC et se porte garant de l'intérêt général lorsque celles-ci sont organisées au niveau local.

Le **Secrétariat Permanent** (SP) est assuré par un agent de la Ville de Verviers qui détient une voix consultative au sein du CP. Son rôle est de constituer les organes participatifs et d'organiser les rencontres (préparation, animation, restitution). Il se charge également de centraliser les thématiques proposées (via un formulaire) par la population et par la Ville, puis de les soumettre au CP pour analyse. Il peut faire appel à des experts thématiques pour alimenter la réflexion des AC et au acteurs de terrain pour renforcer les actions de communication et de facilitation du processus participatif.

D'autres acteurs clefs sont mobilisés à travers ce modèle :

L'Administration Communale apporte son soutien administratif et logistique pour le tirage au sort, l'envoi des invitations, la campagne de communication et la facilitation des rencontres. Les services compétents sont également sollicités par le Collège communal pour l'implémentation des propositions. Ils peuvent faire appel au CP et au SP pour les questions, précisions et modifications éventuelles.

Le Collège Communal s'engage à considérer les propositions émises par les AC et à justifier tout refus éventuel. Les propositions retenues sont mises en œuvre par le Collège communal et les services techniques et administratifs concernés. Au même titre que les citoyens verviétois, le Collège communal peut proposer un sujet ou un projet au CP qui analysera la possibilité de convoquer une AC.

Un Comité Scientifique est formé temporairement pour accompagner la Ville de Verviers dans la mise en place du modèle. Il est composé de professeurs et de chercheurs de l'Université de Liège, issus de trois laboratoires de recherche (LEMA, INTER'ACT et Lepur). La chercheuse principale tient le rôle de

SP dans le cadre du premier CP et des deux premières AC. Elle documente la démarche et transfèrera le rôle de SP à l'un des agents de la ville de Verviers à l'issue de son mandat.

Schématisation des rôles et relations des différents organes du modèle

MODELE PARTICIPATIF PERMANENT VERVIETOIS

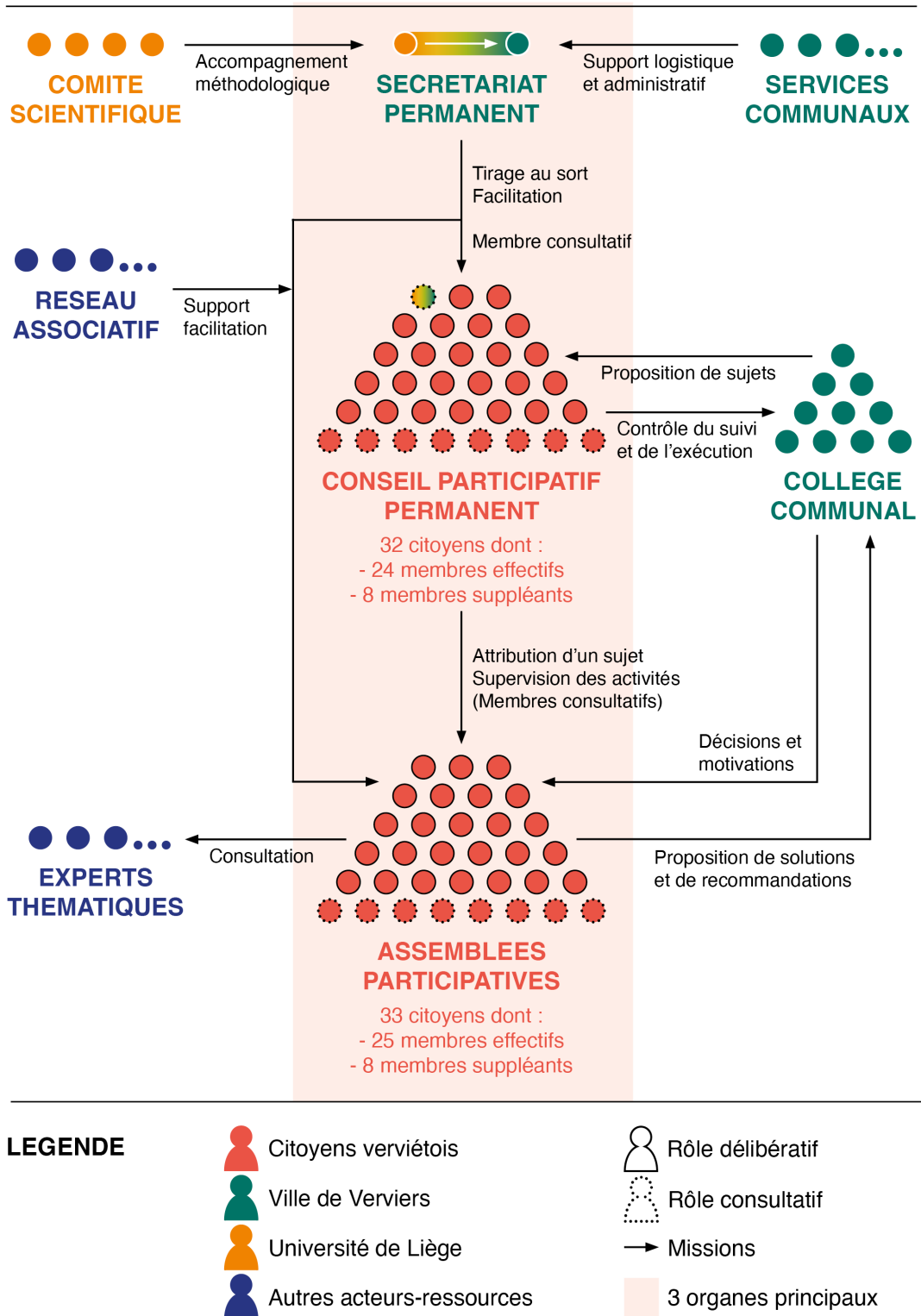


Figure 1 – Schématisation du modèle participatif verviétois et des interrelations entre les organes.

C. Définition d'une procédure de sélection

Le modèle proposé intègre deux types d'organes participatifs : un Conseil participatif permanent et des Assemblées citoyennes ponctuelles thématiques. Dans le cadre de ce marché, seuls le premier Conseil participatif et les deux premières Assemblées citoyennes sont constitués par tirage au sort sur base du registre national. Les sections suivantes détaillent les critères de sélection utilisés, les quotas à respecter, la composition théorique des organes participatifs et la procédure de tirage au sort.

Critères de sélection

Trois critères de sélection ont été définis : la représentation de tous les quartiers verviétois, la parité hommes-femmes et la répartition par tranche d'âges. Les catégories considérées sont synthétisées dans le Tableau 2.

3 critères de sélection		
Répartition par quartier 7 catégories	Parité hommes-femmes 2 catégories	Répartition par tranche d'âge 3 catégories
Verviers (centre) Petit-Rechain Lambermont Ensival Heusy Polleur Stembert	Hommes Femmes	18-24 ans 25-65 ans Plus de 65 ans

Tableau 2 – Critères et catégories de sélection.

En ce qui concerne les quartiers, nous n'en avons considéré que sept alors qu'il aurait été utile de distinguer certains quartiers du centre-ville étant donné sa densité démographique. Ce choix résulte des données disponibles dans le registre national, qui considère uniquement les anciens villages avant la fusion des communes. Par conséquent, le « quartier » de Verviers centre a été sur-représenté lors du tirage au sort.

En ce qui concerne l'âge des participants, nous nous sommes limités à trois tranches d'âge qui permettent uniquement d'assurer une représentation des jeunes, de la population active et des seniors. Il aurait été possible de considérer un nombre plus important de catégories d'âge, mais ceci aurait complexifié la procédure de tirage au sort.

De même, nous n'avons pas pris en compte d'autres critères importants tels que la langue maternelle, le niveau d'éducation ou encore le revenu. Outre l'indisponibilité des données, la petite taille des organes participatifs tend à limiter le nombre de critères et de catégories de sélection qu'il est possible de considérer. En effet, la multiplication de critères induirait que certains profils ne soient finalement pas représentés au sein du groupe.

La procédure peut paraître modeste, mais considérer trois tranches d'âge, deux genres et sept quartiers revient à prendre en compte 42 profils théoriques ($3 \times 2 \times 7 = 42$) pour « seulement » 24 à 33 membres par organe participatif.

Quotas

Afin de représenter au mieux la diversité des habitants au sein des organes participatifs, des quotas par catégories de sélection ont été définis. Le Tableau 3 fournit les quotas retenus.

Ces quotas ne respectent pas exactement les proportions réelles enregistrées au sein de la population verviétoise, mais tendent à s'en rapprocher autant que possible. Les écarts observés s'expliquent par les raisons suivantes :

- La taille des groupes étant limitée, les pourcentages ont été arrondis pour assurer des proportions harmonieuses et faciliter la composition des organes (exemple : 50% d'hommes plutôt que 48,8% ; 25% de seniors plutôt que 24,5%) ;
- La proportion d'habitants dans les différents quartiers étant fort variable, une répartition plus équitable est proposée pour éviter que certains quartiers n'aient qu'un seul représentant. Deux habitants du centre ont été sélectionnés pour un habitant des autres quartiers afin de néanmoins tenir compte de la forte densité du centre-ville.

Critères de sélection	Catégories de sélection	Proportions réelles*	Quotas théoriques
Répartition par quartier	Verviers (centre)	46,1%	25,0%
	6 autres quartiers	53,9%	12,5%
	(Petit-Rechain)	(6,6%)	
	(Lambermont)	(7,0%)	
	(Ensival)	(8,1%)	
	(Heusy)	(13,3%)	
	(Polleur)	(4,5%)	
	(Stembert)	(14,4%)	
Parité hommes-femmes	Homme	48,8%	50,0%
	Femme	51,2%	50,0%
Répartition par tranche d'âge	18-24 ans	11,6%	12,5%
	25-65 ans	63,9%	62,5%
	Plus de 65 ans	24,5%	25,0%

* Source : IWEPS, 2022. Proportions recalculées après avoir retiré les mineurs.

Tableau 3 – Quotas théoriques pour constituer les organes participatifs.

Composition théorique des organes participatifs

Chaque Assemblée citoyenne compte 25 membres effectifs avec voix délibérative et 8 membres suppléants avec voix consultative, pour un total de 33 membres. Ceux-ci ont été tirés au sort parmi la population verviétoise. La première Assemblée citoyenne se focalisait sur le quartier prioritaire de Hodimont et la deuxième Assemblée concernait l'ensemble de la ville de Verviers. Par conséquent, les membres de la première Assemblée devaient théoriquement tous résider dans le quartier de Hodimont.

Le registre national ne distinguant pas le quartier de Hodimont des autres quartiers du centre-ville, un filtre a été appliqué par la suite sur base d'une liste des rues de Hodimont de manière à tirer au sort les bonnes proportions d'habitants du centre-ville dans son ensemble et de résidents du quartier de Hodimont.

Le Conseil participatif compte 24 membres effectifs avec voix délibérative et 8 membres suppléants avec voix consultative, pour un total de 32 membres. Ils doivent normalement être tirés au sort parmi les précédents participants aux Assemblées citoyennes, à l'exception du premier Conseil participatif. Compte tenu de la nouveauté du processus, un tirage au sort a été réalisé parmi tous les habitants verviétois, de la même manière que pour les Assemblées citoyennes.

Sur base du nombre de membres de chaque organe et des quotas présentés auparavant, le Tableau 4 indique la composition souhaitée des organes participatifs. Ce tableau met également en évidence la nécessité de recruter un plus grand nombre de résidents du centre-ville (au sens large) compte tenu du focus de la première Assemblée citoyenne sur le quartier de Hodimont (50 / 98 habitants au total). Par conséquent, les quotas théoriques présentés dans le Tableau 3 ont été revus pour le tirage au sort afin de sur-représenter le centre-ville (50% pour le centre-ville vs. 8,33% pour les 6 autres quartiers).

Par ailleurs, il a été convenu avec la Ville de Verviers qu'il serait préférable de sur-représenter les jeunes qui sont généralement moins présents que leurs aînés lors de ce type d'initiatives participatives. Nous avons donc doublé le quota associé aux 18-24 ans (25%) et réduit proportionnellement les quotas associés aux 25-65 ans (53,6%) et plus de 65 ans (21,4%).

Nombre de participants	Conseil participatif	1 ^{ère} Assemblée citoyenne (Hodimont)	2 ^{ème} Assemblée citoyenne (Verviers)
Répartition par quartiers			
Verviers (centre)	8	33	9
Petit-Rechain	4	0	4
Lambermont	4	0	4
Ensival	4	0	4
Heusy	4	0	4
Polleur	4	0	4
Stembert	4	0	4
Parité hommes-femmes			
Hommes	16	16 ou 17	16 ou 17
Femmes	16	16 ou 17	16 ou 17
Répartition par tranches d'âge			
18-24 ans	4	4	4
25-65 ans	20	21	21
Plus de 65 ans	8	8	8
Total = 98	32	33	33

Tableau 4 – Composition théorique souhaitée des organes participatifs.

Procédure de tirage au sort

Dans le cadre de la Fabrique de liens citoyens, la Ville de Verviers a déjà expérimenté le tirage au sort qui s'est révélé un processus relativement lourd pour les agents communaux. Afin de limiter la charge administrative, la question du tirage au sort a été longuement discutée avec les services communaux pour aboutir à une procédure simple et aisément reproductible.

Théoriquement, il aurait fallu réaliser un tirage au sort différent pour constituer chaque organe participatif. En pratique, un seul tirage au sort est effectué pour sélectionner les membres des trois organes participatifs considérés dans le cadre de ce marché (un Conseil participatif et deux Assemblées citoyennes). A l'avenir, un tirage au sort annuel permettra de constituer la ou les nouvelle(s) Assemblée(s) citoyenne(s). Les membres du Conseil participatif doivent quant à eux être renouvelés de moitié chaque année, en tirant au sort les nouveaux membres parmi les anciens participants des Assemblées citoyennes.

La procédure de tirage au sort des participants potentiels se structure en trois grandes étapes.

Premièrement, nous avons défini la **taille de l'échantillon**, c'est-à-dire le nombre de personnes à tirer au sort afin de nous assurer d'avoir un nombre de participants suffisants. La taille de l'échantillon a donc été définie sur base du taux de participation théorique, à savoir 5% d'après la littérature scientifique, et du nombre de participants visé, à savoir 98 pour les trois groupes. Ce nombre peut varier d'une année à l'autre en fonction du nombre d'organes participatifs à constituer. De même, le taux de participation théorique pourra être redéfini sur base du taux de participation réel observé dans le cadre de cette expérience. Dans le cadre de ce projet pilote, 2000 personnes ont été tirées au sort afin d'espérer un total de $2000 \times 5\% = 100$ participants.

Deuxièmement, nous avons déterminé la **composition de l'échantillon**, sur base de sa taille et des quotas définis précédemment et en particulier de l'étendue géographique (un ou plusieurs quartiers) associée à chaque organe participatif. Le tableau de calcul des quotas pour chacun des 42 profils (c'est-à-dire une combinaison d'un genre, d'un âge et d'un quartier de résidence) est disponible sur le [Drive](#) et sur [Notion](#). Le détail des proportions à respecter entre le quartier de Hodimont et du reste du centre-ville est également disponible sur le [Drive](#) et sur [Notion](#) (onglet « Tirage »). Le nombre d'habitants tirés au sort par profil est disponible dans le Tableau 5.

La proportion visée correspond à la multiplication des quotas attribués à chaque catégorie de sélection. Par exemple, pour le profil 7, la proportion est égale à $8,3\% (\text{Petit-Rechain}) \times 50\% (\text{homme}) \times 25\% (28-24 \text{ ans}) = 0,0104$. Si on applique $1,04\% \times 2000$ habitants, on obtient 21 représentants pour ce profil.

Tableaux de données à extraire du registre national selon les 3 critères				Proportion visée	Nombre arrondi
1	Verviers (centre) Centre-ville Hodimont	Hommes	18-24 ans	0,062818878	125 43 82
2	Verviers (centre) Centre-ville Hodimont	Hommes	25-65 ans	0,13461188	269 91 178
3	Verviers (centre) Centre-ville Hodimont	Hommes	Plus de 65 ans	0,053844752	108 37 71
4	Verviers (centre) Centre-ville Hodimont	Femmes	18-24 ans	0,062818878	125 43 82
5	Verviers (centre) Centre-ville Hodimont	Femmes	25-65 ans	0,13461188	269 91 178
6	Verviers (centre) Centre-ville Hodimont	Femmes	Plus de 65 ans	0,053844752	108 37 71
7	Petit-Rechain	Hommes	18-24 ans	0,01036352	21
8	Petit-Rechain	Hommes	25-65 ans	0,022207544	44
9	Petit-Rechain	Hommes	Plus de 65 ans	0,008883017	18
10	Petit-Rechain	Femmes	18-24 ans	0,01036352	21
11	Petit-Rechain	Femmes	25-65 ans	0,022207544	44
12	Petit-Rechain	Femmes	Plus de 65 ans	0,008883017	18
13	Lambermont	Hommes	18-24 ans	0,01036352	21
14	Lambermont	Hommes	25-65 ans	0,022207544	44
15	Lambermont	Hommes	Plus de 65 ans	0,008883017	18
16	Lambermont	Femmes	18-24 ans	0,01036352	21
17	Lambermont	Femmes	25-65 ans	0,022207544	44
18	Lambermont	Femmes	Plus de 65 ans	0,008883017	18
19	Ensival	Hommes	18-24 ans	0,01036352	21
20	Ensival	Hommes	25-65 ans	0,022207544	44
21	Ensival	Hommes	Plus de 65 ans	0,008883017	18
22	Ensival	Femmes	18-24 ans	0,01036352	21
23	Ensival	Femmes	25-65 ans	0,022207544	44
24	Ensival	Femmes	Plus de 65 ans	0,008883017	18
25	Heusy	Hommes	18-24 ans	0,01036352	21
26	Heusy	Hommes	25-65 ans	0,022207544	44
27	Heusy	Hommes	Plus de 65 ans	0,008883017	18
28	Heusy	Femmes	18-24 ans	0,01036352	21
29	Heusy	Femmes	25-65 ans	0,022207544	44
30	Heusy	Femmes	Plus de 65 ans	0,008883017	18
31	Polleur	Hommes	18-24 ans	0,01036352	21
32	Polleur	Hommes	25-65 ans	0,022207544	44
33	Polleur	Hommes	Plus de 65 ans	0,008883017	18
34	Polleur	Femmes	18-24 ans	0,01036352	21
35	Polleur	Femmes	25-65 ans	0,022207544	44
36	Polleur	Femmes	Plus de 65 ans	0,008883017	18
37	Stembert	Hommes	18-24 ans	0,01036352	21
38	Stembert	Hommes	25-65 ans	0,022207544	44
39	Stembert	Hommes	Plus de 65 ans	0,008883017	18
40	Stembert	Femmes	18-24 ans	0,01036352	21
41	Stembert	Femmes	25-65 ans	0,022207544	44
42	Stembert	Femmes	Plus de 65 ans	0,008883017	18
Total	Tout quartier	Tout genre	Tout âge	1	2000

Tableau 5 – Nombre d'habitants à tirer au sort par profil.

Troisièmement, le service informatique de la Ville de Verviers a procédé à l'**extraction des données** du registre national. Dans un premier temps, 42 extraits ont été réalisés de manière à disposer d'un tableau par profil reprenant l'ensemble de la population concernée. Dans un second temps, les 42 tableaux ont été traités par la Cellule stratégique afin de procéder au tirage au sort des 2000 personnes, selon la répartition annoncée dans le Tableau 5 et la procédure fournie par l'ULiège. Dans le respect de la réglementation RGPD, l'extraction des données et le tirage au sort ont bien été réalisés par la Ville de Verviers sans que l'ULiège ait pu accéder aux données. La procédure de tirage au sort développée par l'ULiège est disponible sous forme d'un tableau Excel sur le [Drive](#) et sur [Notion](#). Des explications complémentaires sont disponibles dans un document Word disponible sur le [Drive](#) et sur [Notion](#). Une version adaptée de la procédure Excel pour la sélection des habitants de Hodimont est également disponible le [Drive](#) et sur [Notion](#) (onglet « Procédure »).

Une fois ces trois étapes réalisées, un tableau général a été créé afin de compiler les données des 2000 habitants tirés au sort à partir des 42 tableaux initiaux. Ces 2000 personnes ont alors pu être invitées à participer par courrier personnel (cf. Partie II).

II. Mise en application

Cette deuxième partie du travail visait la mise en application du modèle participatif verviétois. Les objectifs de cette expérience pilote étaient de : réaliser le tirage au sort (cf. Section I.C), communiquer au sujet de l'initiative (Section A) pour assurer un taux de participation suffisant (Section B), constituer les organes participatifs (Section C), organiser les réunions des Assemblées citoyennes (Section D) et du Conseil participatif (Section E), dont les propositions ont ensuite été présentées au Collège communal qui a finalement remis sa décision motivée sous forme d'un argumentaire (Section F).

A. Communication

Une fois le tirage au sort effectué (cf. Section I.C), les 2000 habitants tirés au sort ont reçu une invitation personnelle par courrier postal. Une description du modèle participatif (cf. Section I.B) et un formulaire de réponse papier étaient annexés à ce courrier, qui comprenait également un lien et un QR code pour les participants souhaitant répondre via un questionnaire digital.

Au même moment, nous avons organisé une conférence de presse et une première séance d'information à laquelle 16 citoyens (ayant ou non reçu une invitation) ont pris part. Pendant l'été, nous avons recueillis les réponses des citoyens via les formulaires de réponse (en version papier ou numérique) et par téléphone. A cet égard, notons que les répondants avaient l'opportunité de spécifier leur mode de communication privilégié (courrier, e-mail, téléphone) et que nous avons tenu compte de leurs préférences.

Le formulaire comprenait également une question relative aux thématiques que les répondants aimeraient confier à une Assemblée de citoyens verviétois. Cette question a été élargie à l'ensemble de la population (et non plus uniquement aux personnes tirées au sort) grâce à la mise en place d'une boîte à idées sur le site de la ville de Verviers. Leurs réponses ont été par la suite réutilisées dans le cadre des rencontres du Conseil participatif, de manière à leur fournir une matière première utile à la définition d'un sujet à soumettre à la seconde Assemblée citoyenne.

B. Taux de participation

Le Tableau 6 reprend le nombre d'habitants concernés par chaque étape du processus de sélection visant à constituer les trois organes participatifs, ainsi que les taux de réponse, de (non) participation et d'abandon associés.

Étape 1 Invitation	Invitation par courrier papier (n=2000)			
	347 réponses au formulaire <i>Taux de réponse = 17,4%</i>			1653 sans réponse
Étape 2 Inscription	118 réponses positives <i>Taux de réponses positives = 6,1%</i>		4 demandes pour se faire remplacer par son conjoint	225 réponses négatives
	Notification par e-mail (n=122)			
	Proposition de participation et partage des détails logistiques (date, heure et lieu des 3 réunions)		Ajout réserve de recrutement	
Étape 3 Participation	85 réponses positives	6 sans réponse	20 réponses négatives	11 profils surreprésentés
	Confirmation par sms (n=91)			
	72 présents	13 absents* <i>Taux de non-participation = 15% (13/85)</i>	3 présents	
75 participants <i>Taux de participation = 3,75%</i> dont 3 abandons en cours de processus <i>Taux d'abandon = 4% (3/75)</i>				

* 7 sans justification, 6 avec justification : langue parlée (n=1), déménagement (n=1), trajet et moyen de transport (n=2), santé (n=2).

Tableau 6 – Nombre d'habitants impliqués à chaque étape du processus de sélection avec précision des taux de réponse, de (non) participation et d'abandon.

Parmi les 2000 personnes tirées au sort, 75 participants ont effectivement pris part aux activités participatives. Ceci peut paraître peu compte tenu du nombre d'invitations envoyées, mais ceci s'explique notamment par le fait que la participation restait sur base volontaire. Par rapport à des processus sans tirage au sort qui s'adressent donc à priori à toute la population, les taux de réponses et de participation sont donc en réalité assez importants. Comparativement à d'autres processus utilisant le tirage au sort (cf. Section I.A), le processus verviétois est dans la moyenne, voire légèrement plus efficace en termes de recrutement.

Notons que 3 des 75 participants ont décidé de quitter le processus en cours de route (à la fin de la seconde réunion) car le français n'était pas leur langue maternelle et ils éprouvaient des difficultés à réaliser les activités proposées. A cet égard, notons que le niveau de complexité des réunions augmentait légèrement d'une réunion à l'autre, ce qui pourrait expliquer qu'ils aient tout de même choisi de participer à la seconde réunion mais ne se sentaient pas prêts à prendre part à la troisième.

Étonnamment, trois personnes n'ayant pas confirmé leur inscription se sont finalement présentées aux réunions. Nous recommandons donc de garder dans la boucle les personnes n'ayant pas répondu de sorte qu'elles disposent des informations nécessaires si elles souhaitent participer. A l'inverse, malgré deux accords à prendre part au processus (invitation acceptée et inscription confirmée), 13 personnes n'ont jamais participé. D'après nos expériences précédentes, un taux compris entre 10 et 20% est relativement habituel et non alarmant. A l'avenir, il serait néanmoins utile d'inclure ce risque de non-participation dans le calcul du nombre de personnes à tirer au sort. Pour cette expérience pilote, ce risque était contrôlé par la présence de membres suppléants, mais cette distinction n'a finalement pas été utilisée, car nous n'avons pas atteint les 98 participants escomptés au départ. Tous les participants ont donc été considérés comme des membres effectifs.

C. Constitution des organes participatifs

Les personnes tirées au sort ayant accepté de participer ont été réparties entre les trois organes participatifs à constituer. Le processus de sélection ayant eu lieu pendant l'été, nous n'avions pas mis de date butoir pour recevoir la réponse des participants potentiels. Par conséquent, nous avons constitué les organes au fur et à mesure que de nouvelles réponses positives étaient enregistrées (via les formulaires papiers et en ligne).

Idéalement, il aurait fallu attendre d'obtenir toutes les réponses (positives ou négatives) pour savoir combien de personnes correspondent à chaque profil (en termes d'âge, genre et quartier de résidence). Il aurait alors été possible de vérifier si le nombre de participants était suffisant ou, s'il dépassait les chiffres visés, de retirer au sort parmi les réponses positives.

Néanmoins, vu le timing serré et la nouveauté de la démarche, il n'était pas possible d'attendre la fin de l'été pour constituer les groupes. Trois raisons principales nous ont poussés à commencer à former les groupes le plus tôt possible :

- Les personnes tirées au sort avaient la possibilité d'accepter ou de refuser l'invitation via le formulaire de réponse, mais certains habitants risquaient de ne pas répondre du tout. Il était donc préférable de travailler itérativement sur base des réponses reçues ;
- Les habitants ayant fourni une réponse positive à l'invitation attendaient un retour rapide de notre part et il était important de les recontacter pour leur confirmer leur participation et les informer des modalités pratiques ;
- Les premières réunions participatives étaient planifiées dès la rentrée scolaire, à la fin du mois d'août. Nous devions en amont nous assurer de la représentativité des groupes (en termes d'âge, genre et quartier de résidence) et de la disponibilité des participants aux dates prévues.

En pratique, nous avons constitué les groupes en respectant les trois étapes décrites ci-après.

Étape 1 - Constitution de l'Assemblée Citoyenne de Hodimont

Parmi les réponses positives, les personnes résidant à Hodimont étaient automatiquement ajoutées à cette première Assemblée citoyenne pour autant que leur profil (âge - genre) ne soit pas sur-représenté. Nous avons donc commencé par remplir les « sièges libres » qui correspondaient au profil de chaque participant potentiel.

Les personnes ayant répondu positivement mais correspondant à un profil sur-représenté pouvaient éventuellement être ajoutées successivement (1) à l'Assemblée citoyenne de Hodimont s'il manquait des participants et que la représentativité exacte n'était pas possible (par exemple, on aurait pu avoir 17 femmes pour 15 hommes) ; (2) au Conseil participatif en tant qu'habitant du quartier de Verviers Centre ; (3) à la seconde Assemblée citoyenne en tant qu'habitant du quartier de Verviers Centre.

En pratique, Hodimont s'est caractérisé par un plus faible taux de réponse que les autres quartiers. Nous avons donc organisé une séance d'information supplémentaire dans les locaux de la Belle Diversité, au cœur du quartier de Hodimont. Malheureusement, une seule personne s'est présentée afin d'obtenir des détails sur la démarche, mais sans faire le choix de devenir participante. En outre, une matinée de porte-à-porte a été réalisée en collaboration avec le Hub Créatif, de manière à rencontrer des habitants de Hodimont tirés au sort (sur base de leurs adresses) et de leur expliquer le modèle et leur rôle s'ils acceptaient de participer. Malgré une cinquantaine d'adresses visitées et une vingtaine de personnes rencontrées, seules trois personnes nous ont laissé leurs coordonnées afin de les recontacter. Une seule de ces personnes a participé au processus (pour une seule réunion).

Notons que la grande diversité d'habitants au sein du quartier de Hodimont s'accompagne également d'une grande variété de langues maternelles différentes du français, ce qui a complexifié nos échanges et le processus de recrutement. Malgré nos efforts pour initier des contacts avec des asbl locales qui auraient pu se faire le relais de notre initiative, force est de constater que la nouveauté du modèle et la période estivale ont également joué un rôle important dans la faible représentations des habitants de Hodimont.

Étape 2 - Constitution du Conseil Participatif

Parmi les réponses positives, les personnes résidant dans un autre quartier que Hodimont étaient automatiquement ajoutées au Conseil Participatif pour autant que leur profil (âge - genre - quartier de résidence) ne soit pas sur-représenté. Nous avons donc commencé par remplir les « sièges libres » qui correspondaient au profil de chaque participant potentiel.

A noter que le Conseil participatif devait être constitué avant la deuxième Assemblée Citoyenne, car le modèle ne pouvait pas fonctionner sans l'existence des deux types d'organes. Si nous avions eu trop peu de participants, l'idée aurait été d'au moins constituer une Assemblée citoyenne et un Conseil participatif (au détriment de deux Assemblées citoyennes).

Les personnes ayant répondu positivement mais correspondant à un profil sur-représenté pouvaient être ajoutées à la seconde Assemblée Citoyenne.

Étape 3 - Constitution de la seconde Assemblée Citoyenne

Cette seconde Assemblée citoyenne a été constituée en priorité avec les personnes qui avaient été exclues de deux premiers groupes pour des raisons de représentativité. Globalement, nous y avons ajouté les participants potentiels dans l'ordre des réponses reçues. Si un critère de représentativité devait ne pas être respecté, ceci était décidé le plus tard possible de manière à recueillir un maximum de réponses et se rapprocher au mieux des quotas visés.

Les personnes correspondant à des profils sur-représentés faisaient donc partie d'une réserve de recrutement qui a été mobilisée vers la fin du processus de constitution des Assemblées. Ces personnes étaient toutes des citoyens verviétois qui auraient pu participer pour avoir des groupes de taille suffisante. Ces profils sur-représentés ont été autant que possibles associés à un rôle de membres suppléants plutôt que de membres effectifs. Notons que la réserve n'a pas été vidée bien que le nombre total de participants visés (98) n'ait pas été atteint. Les 11 profils restants dans la réserve de recrutement (cf. Tableau 6) n'ont finalement pas été sélectionnés car ils étaient trop similaires entre eux (hommes habitant les quartiers de Verviers-centre, Heusy ou Ensival, majoritairement âgés de 25 à 65 ans (n=9)) et auraient induit un trop gros déséquilibre.

Par ailleurs, les courriers étaient des invitations personnelles, mais certains habitants nous ont contacté pour se faire représenter par un autre membre de leur ménage. Nous avons décidé d'ajouter ces personnes comme participants potentiels dans la réserve de recrutement. En effet, plutôt que de retirer au sort ou de relancer une campagne de communication en cas de taux de réponse insuffisant, il était plus intéressant de contacter directement ces habitants volontaires. Ils étaient caractérisés, comme les autres, par leur âge, leur genre et leur quartier de résidence pour se rapprocher au mieux de quotas en termes de représentativité.

Composition réelle des organes participatifs

En définitive, 75 personnes ont participé au modèle participatif permanent verviétois et ont été réparties entre les trois organes participatifs. Le Tableau 7 détaille la composition réelle de chaque organe, en regard des compositions théoriques proposées précédemment (Tableau 4). Nous précisons que certains participants n'ont pas pu assister aux trois réunions participatives pour des raisons de disponibilité, mais prendre part aux trois rencontres n'était pas un critère de sélection.

Organe	Conseil participatif			Assemblée citoyenne 1			Assemblée citoyenne 2		
	Théorique	Réelle		Théorique	Réelle		Théorique	Réelle	
Parité hommes-femmes									
Femmes	16	15	51,7%	16	7	41,2%	16	12	41,3%
Hommes	16	14	48,3%	16	10	58,8%	16	17	58,7%
Répartition par tranche d'âge									
18-24 ans	4	3	10,3%	4	1	5,9%	4	5	17,2%
25-65	20	19	65,5%	20	13	76,5%	20	19	65,5%
Plus de 65 ans	8	7	24,1%	8	3	17,6%	8	5	17,2%
Répartition par quartier									
Verviers-centre	8	7	24,1%	(N/A)	3	17,6%	8	8	27,6%
Hodimont	(N/A)	(N/A)		32	10	58,8%	(N/A)	(N/A)	
Petit-Rechain	4	2	6,9%	(N/A)	0	0,0%	4	3	10,3%
Lambermont	4	4	13,8%	(N/A)	0	0,0%	4	3	10,3%
Ensival	4	4	13,8%	(N/A)	1	5,9%	4	6	20,7%
Heusy	4	4	13,8%	(N/A)	1	5,9%	4	4	13,8%
Polleur	4	4	13,8%	(N/A)	1	5,9%	4	2	6,9%
Stembert	4	4	13,8%	(N/A)	1	5,9%	4	3	10,3%
Total	32	29		32	17		32	29	

Tableau 7 – Comparaison des compositions théoriques et réelles des trois organes participatifs.

D. Assemblées citoyennes

La première Assemblée citoyenne portait sur la végétalisation du quartier de Hodimont, un sujet proposé par le Collège communal en lien avec la Politique Intégrée de la Ville. Les participants se sont rencontrés trois fois dans le quartier de Hodimont (Maison des jeunes et CTLM) : le jeudi 7 septembre, le mercredi 27 septembre et le mardi 7 novembre 2023.

La deuxième Assemblée citoyenne s'intéressait à la redynamisation commerciale et socio-culturelle du centre-ville de Verviers, une thématique soumise par le Conseil participatif. Les trois rencontres ont eu lieu au Hub créatif de Verviers aux dates suivantes : le mardi 10 octobre, le mercredi 8 novembre et le mardi 28 novembre 2023.

Les résultats des deux premières rencontres de chaque Assemblée citoyenne peuvent être consultés à travers les comptes-rendus et les supports de présentations, disponibles sur le Drive, sur Notion et sur le site web de la Ville de Verviers spécifiquement dédié à la participation citoyenne.

Pour ces deux Assemblées, l'objectif de la première rencontre était de réfléchir aux problèmes et aux opportunités dans le quartier afin d'identifier des zones prioritaires. Ces zones prioritaires ont fait l'objet de parcours commentés lors de la seconde rencontre, à l'issue de laquelle les participants ont également émis de premières idées pour améliorer la situation. Enfin, la troisième rencontre visait à grouper différentes idées pour proposer des projets plus précis. Les protocoles d'animation complets sont disponibles pour chaque réunion sur le Drive et sur Notion.

Lors de la dernière réunion, les participants ont complété des fiches projets. Ce document mis à leur disposition permettait de structurer leurs propositions et d'en garder une trace écrite. Ces fiches projets ont été recopiées et complétées à l'aide des enregistrements audios des discussions, afin de nous assurer de bien capter l'essence du projet et d'être le plus fidèle possible aux propositions émises. L'ensemble des propositions citoyennes ont finalement été synthétisées sous forme d'un tableau et présentées par les participants eux-mêmes au Collège communal.

Le Tableau 8 reprend les liens vers les principaux documents fournis et produit au cours des rencontres participatives, aussi bien des Assemblées citoyennes que du Conseil participatif (dont les détails sont exposés à la section suivante). Tous les autres supports utilisés (cartes, parcours commentés, fiches solutions, fiches projets, exposés d'experts, etc.) sont également disponibles sur le Drive et sur Notion.

Type de document	Assemblée citoyenne 1	Assemblée citoyenne 2	Conseil participatif
Support de présentation	Réunion 1 : Drive/Notion Réunion 2 : Drive/Notion Réunion 3 : Drive/Notion	Réunion 1 : Drive/Notion Réunion 2 : Drive/Notion Réunion 3 : Drive/Notion	Réunion 1 : Drive/Notion Réunion 2 : Drive/Notion Réunion 3 : Drive/Notion
Protocole d'animation	Réunion 1 : Drive/Notion Réunion 2 : Drive/Notion Réunion 3 : Drive/Notion	Réunion 1 : Drive/Notion Réunion 2 : Drive/Notion Réunion 3 : Drive/Notion	Réunion 1 : Drive/Notion Réunion 2 : Drive/Notion Réunion 3 : Drive/Notion
Fiche retour / synthèse des propositions	Réunion 1 : Drive/Notion Réunion 2 : Drive/Notion Réunion 3 : Drive/Notion	Réunion 1 : Drive/Notion Réunion 2 : Drive/Notion Réunion 3 : Drive/Notion	Réunion 1 : Drive/Notion Réunion 2 : Drive/Notion Réunion 3 : Drive/Notion

Tableau 8 – Liens vers les documents fournis et produits lors des rencontres participatives des trois organes.

E. Conseil participatif

Le Conseil participatif s'est réuni de 19h à 21h30 au Hub créatif de Verviers à trois reprises : le mardi 29 août, le mardi 19 septembre et le jeudi 19 octobre 2023. Les deux premières rencontres avaient pour objectif de définir une thématique à confier à la deuxième Assemblée citoyenne, alors que la troisième réunion visait à définir le mode d'organisation du Conseil participatif en lui-même, sur le long terme.

Les résultats des trois rencontres peuvent être consultés à travers les comptes-rendus et les supports de présentations, disponibles sur le Drive, sur Notion et sur le site web de la Ville de Verviers spécifiquement dédié à la participation citoyenne. Les protocoles d'animation complets de chaque réunion sont également disponibles sur le Drive et sur Notion (cf. Tableau 8).

A l'issue des deux premières réunions, une représentante du Conseil participatif s'est portée volontaire pour présenter la thématique retenue à la seconde Assemblée citoyenne et pour expliquer la démarche de réflexion qui a permis d'y aboutir. Les deux documents produits et fournis par le Conseil participatif à cette occasion sont également disponibles en ligne : la présentation ([Drive/Notion](#), slides 6 à 8) et une synthèse ([Drive/Notion](#)). Ces deux premières réunions correspondent à l'une des missions principales du Conseil participatif, à savoir l'identification de thématiques et leur soumission aux Assemblées citoyennes, au même titre que le suivi des propositions élaborées par ces Assemblées.

A la fin de la deuxième réunion, les membres du Conseil participatif avaient eu l'occasion de découvrir le dialogue permanent germanophone à travers l'intervention des experts qui l'ont mis en place. Lors de la troisième réunion, des focus groups¹ au sujet du mode opératoire du Conseil participatif verviétois ont été organisés compte tenu de la nouveauté du modèle et de la nécessité d'inclure les citoyens dans sa définition. L'objectif était de ne pas figer trop tôt un modèle conçu de manière top-down, au risque d'imposer une formule inadaptée et de ne pas rencontrer l'adhésion des citoyens, et de donner l'occasion aux membres de réfléchir aux adaptations qu'ils souhaiteraient y apporter en regard des deux premières réunions auxquelles ils avaient participé.

Ces focus groups exploratoires s'inscrivent dans le cadre de ce projet pilote et ne doivent pas nécessairement être reconduits chaque année. Ils pourraient être organisés à nouveau si les membres en faisaient la demande, par exemple s'il fallait rectifier des dysfonctionnements ou modifier les mandats, avec l'accord du Collège communal.

Les sections suivantes s'attachent à fournir davantage de détails sur le contenu de ces focus groups que la synthèse des propositions. Au même titre que les propositions issues des Assemblées citoyennes, les propositions du Conseil participatif ont par la suite été soumises au Collège communal pour avis et justification.

Focus groups relatifs au mode opératoire du Conseil participatif

Afin de discuter du mode de fonctionnement du Conseil participatif, les participants ont été invités à prendre part à un focus group, c'est-à-dire un groupe de discussion focalisé sur un sujet spécifique. L'objectif de ces focus groups était de réfléchir collectivement au modèle de participation proposé et de permettre aux participants d'identifier des adaptations à opérer par rapport au modèle qui leur était suggéré. Certains choix ont en effet été posés par les organisateurs, tout en sachant que d'autres options étaient possibles, afin de tester une première version d'un modèle expérimental.

Les participants ont choisi leur groupe de travail parmi quatre possibilités de thématiques, en fonction de leur intérêt :

Table 1. Répartition des rôles au sein du Conseil participatif

- Question 1. Comment répartir les rôles entre tous les membres du Conseil participatif ?

¹ Ces focus groups exploratoires ne doivent pas être confondus avec les focus groups rétrospectifs menés lors d'une quatrième réunion afin d'évaluer l'ensemble de la démarche participative mise en place (cf. Partie III).

- Question 2. Comment désigner un représentant pour ces occasions ?

Table 2. Organisation à long terme du Conseil participatif

- Question 3. Comment définir le calendrier ?
- Question 4. Comment motiver les membres à rester impliqués dans ce processus à long terme ?

Table 3. Programmation des Assemblées citoyennes

- Question 5. Comment organiser les Assemblées citoyennes ?
- Question 6. Quel degré d'autonomie atteindre pour le Conseil participatif ?

Table 4. Système de vote et prise de décision

- Question 7. Quel système de vote appliquer ?
- Question 8. Comment prendre une décision ?

Le traitement des résultats consistait à retranscrire fidèlement les discussions menées à chacune des tables. Les retranscriptions complètes des discussions sont disponibles sur demande, mais ne sont pas consignées ici par souci de concision.

Les participants se sont finalement répartis en trois tables, aucun d'eux n'ayant choisi la quatrième thématique de réflexion. Certains éléments discutés rejoignent néanmoins ce quatrième sujet et ont été identifiés lors de l'analyse des résultats. De même, certaines questions proposées à une table ont également été abordées par d'autres groupes et les propositions formulées dans ce sens ont donc été regroupées.

Question 1. Comment répartir les rôles entre tous les membres du Conseil participatif ?

Précision des rôles à remplir et des profils à sélectionner

Pour cette question, nous avons fourni aux participants la liste des missions attribuées au Conseil participatif d'après le mandat proposé dans le modèle existant. Pour rappel, les missions initialement suggérées sont les suivantes :

- (1) Présence aux réunions du Conseil participatif ;
- (2) Annonce des thématiques aux Assemblées citoyennes ;
- (3) Suivi des réunions des Assemblées citoyennes ;
- (4) Assistance aux Conseil et Collège communaux ;
- (5) Suivi des dossiers de chaque Assemblée citoyenne ;
- (6) Communication avec l'Administration et le Collège communal.

Les participants ont très rapidement estimé que la présence aux réunions du Conseil participatif (1) allait de soi et concernait tous les membres. Ils se sont ensuite penchés sur les cinq autres missions (2-6) qu'ils ont identifiées comme des tâches à accomplir régulièrement, mais qui pouvaient être réparties entre les membres, et ainsi être prises en charge par un groupe plus restreint de personnes.

Pour accomplir ces missions, les participants ont considéré que plusieurs profils de personnes étaient nécessaires. L'explication de chaque profil est disponible dans le Tableau 9.

Profils	Descriptions et points d'attention
Animateur	« Il y a un rôle d'animation. (...) On n'aura pas toujours les petits étudiants, c'est dommage d'ailleurs. »
Orateur / chargé de communication externe (vers les Assemblées citoyennes et le Collège communal) cf. (2) et (4)	« C'est juste un représentant, celui qui va exposer le [sujet/projet], qui va donner les informations, faire le point, qui remet le contexte. Il va vendre le projet pour qu'il aboutisse. » « Il faut arriver à motiver une Assemblée [citoyenne] pour travailler autour de quelque chose qu'elle n'a pas choisi. » « Ca demande de la préparation quand même parce que (...) il faut présenter un projet [au Collège communal]. Il faut quand même avoir une certaine habitude, ça ne s'improvise pas, c'est pas inné à tout le monde. »
Observateur (lors des Assemblées citoyennes) cf. (3)	« Une personne du Conseil participatif [pourrait] régulièrement aller voir ce qu'il se passe aux réunions des Assemblées [citoyennes]. » « Ce ne serait pas une mauvaise idée que quelqu'un du Conseil [participatif] puisse assister aux Assemblées [citoyennes] mais juste en observateur. Je serais curieuse de voir ce que madame a fait quand elle a été présenter, j'aurais bien voulu voir les images qu'elle a choisies. »
Chargé de communication interne (au sein du Conseil participatif)	« C'est la communication dans le Conseil participatif. (...) Une personne qui s'occupe de transmettre les infos (...) pour être sûr que les informations circulent bien et que personne ne soit surpris. » « Je pense qu'il faut passer par les mails. (...) Oui mais faut-il encore que les gens lisent leurs mails ! »
Chargé de suivi de projet (suivi des projets issus des Assemblées citoyennes) cf. (5)	« L'Assemblée citoyenne (...) va formuler ses propositions (...), elles vont être transmises au Collège communal, et l'Assemblée citoyenne se dissout sans savoir ce qu'on en fait. » « Le Collège va réagir aux [propositions]. Il va accepter certains aspects, en refuser d'autres pour toutes une série de raisons légitimes ou pas. (...) Ca va peut-être amener à reformuler partiellement certaines propositions, à les réajuster en fonction de ce qui est faisable, ce qui ne l'est pas. Et là, j'imagine que le Conseil participatif va devoir jouer un rôle. » « A partir du moment où le politique prend le projet, il n'appartient plus tellement aux gens. » « A ce moment-là, il y aurait peut-être nécessité de réaménager la proposition. (...) Logiquement, ça aurait dû être l'Assemblée citoyenne. (...) Pour eux, il n'y a pas de suivi. Les citoyens sont débarqués. (...) Sauf que, voilà, ils ont des représentants au Conseil participatif. » « Le Conseil participatif a encore un rôle de dire : 'ah tiens, on avait proposé ça, on en était là'. (...) Il faut vérifier que ça va se faire, que le budget est parti, etc. (...) Donner des nouvelles et être transparent sur la suite. » « [Les membres des Assemblées citoyennes pourraient être invités à assister aux rencontres avec le Collège communal] en présentiel de telle manière qu'ils puissent réagir et pas seulement lire [le résultat]. » « Celui qui va faire le suivi, c'est un gros boulot ! Il faut avoir des disponibilités. (...) Il faut pas que ce soit une surcharge non plus. » « Il y a des compétences qui peuvent jouer aussi. Si c'est un suivi technique du dossier, il y en a que ça va pas intéresser du tout. »
Secrétaire cf. (6)	« Il faut que quelqu'un assure le secrétariat (...), quelqu'un qui assure les liens. (...) Pour le moment, c'est l'[Université], mais à un moment donné, ce sera quelqu'un de la ville. (...) Cette personne-là doit faire des réunions, des comptes rendus, informer les gens. » « Normalement il y a une personne de la commune qui peut s'en charger. Parce que si on demande à quelqu'un [du Conseil participatif] de rédiger [les comptes rendus], c'est énorme. (...) La personne ne connaîtra peut être pas toutes les personnes à l'administration à qui on peut aller demander des questions. (...) [Elle] n'a pas accès à tout, donc [elle] ne saurait pas. » « C'est presque un travail à temps plein. »

Tableau 9 – Profils nécessaires au sein du Conseil participatif.

Par rapport aux missions initialement proposées, deux nouveaux rôles ont été identifiés par les participants : l'animation des rencontres et la communication au sein même du Conseil participatif. Il est important de préciser ici que d'après les participants, l'organisation et la facilitation générale des réunions serait toujours bien assurée par le Secrétariat permanent, mais qu'il serait envisageable de progressivement confier le rôle d'animateurs de tablées à des membres du Conseil participatif eux-mêmes (éventuellement des anciens membres qui connaissent bien le modèle pour l'avoir expérimenté et qui souhaitent rester impliqués au-delà de leur mandat). Le Secrétariat permanent reste également en charge de la mise en connexion entre la Ville de Verviers (Collège et Administration) et les organes participatifs. Le secrétaire au sein du Conseil participatif ne remplace donc pas le Secrétariat permanent, mais deviendrait son point de contact privilégié pour communiquer avec le Conseil participatif.

Enfin, nous souhaitons apporter des clarifications par rapport à la question 4, mentionnant à la fois le Collège communal et le Conseil communal, alors que le modèle initial prévoit que le Conseil participatif entre uniquement en contact avec le Collège. Cette question a été posée afin de « challenger » le modèle et de savoir si les membres du Conseil participatif souhaitaient également présenter leurs projets au Conseil communal. En accord avec le modèle initial, cette possibilité a été écartée par les participants qui interagiraient uniquement avec le Collège communal, dont la responsabilité est de prendre les décisions finales et d'en informer le Conseil communal.

Des binômes pour répartir ces rôles entre les membres du Conseil participatif

Pour assurer les 6 rôles repris ci-dessus, les participants ont suggéré de former des binômes de sorte qu'au moins une des deux personnes d'un même duo soit disponible pour remplir la mission :

« On a pensé fonctionner en binôme parce que c'est plus rassurant, plus facile, ça donne confiance. En plus, si jamais quelqu'un est absent, c'est plus simple si quelqu'un peut le relayer et ça donne aussi deux points de vue pour aborder les problèmes. Donc, deux personnes qui peuvent se répondre en faisant les présentations et se compléter. »

Ceci implique que le Conseil participatif doit toujours compter 12 participants au minimum (6 rôles x 2 personnes). Tenant compte des abandons éventuels, des absences inopinées et des personnes qui ne voudraient pas tenir un rôle particulier mais simplement assister aux réunions du Conseil participatif, la cible à atteindre est un minimum de 25 à 30 participants :

« On a six rôles avec des binômes, ça fait 12 personnes minimum. Mais si on n'est que 12, ça ne va pas, ça veut dire que tout le monde fait tout donc on doit au moins être 25/30. »

« Parce que si tu la joues trop court au départ, tu te retrouves à deux et tu dois tout faire toi-même. »

Ce nombre permet en effet d'assurer une certaine rotation dans les rôles endossés par les membres du Conseil participatif, chacun pouvant choisir de s'engager à hauteur de ses moyens et en fonction de ses intérêts :

« Chacun a un peu ses compétences, donc il faut choisir aussi la bonne personne parce que si on l'impose et que ça ne l'intéresse pas du tout, ça ne va pas trop aller. »

Par ailleurs, la cible de 25 à 30 participants correspond relativement bien au modèle actuel qui vise 24 à 32 sièges au sein du Conseil participatif :

« Ça me semblait être un bon nombre en termes d'abandons, d'empêchements, de la vie qui se passe... »

« Il faudrait pas qu'on soit moins qu'aujourd'hui [lors de la troisième réunion du Conseil participatif], c'est-à-dire 12. »

Question 2. Comment désigner un représentant du Conseil participatif pour ces occasions ?

Pour cette question, les participants ont réfléchi aux différentes manières de désigner des représentants (correspondant en particulier aux profils « orateur » et « chargé de suivi de projets »). Le Tableau 10 reprend les options discutées ainsi que leurs avantages et inconvénients.

Ces options ne sont pas nécessairement exclusives puisqu'elles concernent aussi bien la méthode de sélection des représentants (tirage au sort vs. candidature volontaire), leurs missions en tant que représentants (présence par type d'activité vs. par projet) ou encore la durée de leurs mandats (représentant permanent vs. ponctuel). Les participants ont également débattu du nombre de représentants nécessaires.

Compte tenu des atouts et des limites des différentes options, la stratégie finalement retenue comporte plusieurs grands principes :

Tout d'abord, les membres du Conseil participatif sont invités à manifester leur intérêt pour les différents rôles à remplir (cf. Question 1). Cet **appel à manifestation** permet de connaître les noms des différents volontaires en fonction de leurs préférences, capacités et disponibilités. Chaque personne peut s'inscrire pour autant de rôles qu'elle le souhaite, mais n'en remplira qu'un seul à la fois afin d'éviter de surcharger certains participants et de mieux répartir les responsabilités au sein du Conseil participatif. L'objectif majeur est que « *ce ne soit pas toujours les mêmes* » qui s'investissent.

Ensuite, un **tirage au sort** est effectué **parmi les volontaires** afin de leur attribuer un rôle :

« L'idéal, selon nous, c'est donc que les personnes volontaires se manifestent et qu'on [tire] au sort parmi ces personnes-là pour les différents rôles. »

Cette combinaison entre le tirage au sort et la candidature volontaire est un compromis qui « *coupe la poire en deux* » afin de limiter les biais de chaque approche (cf. tableau ci-dessous).

En fonction du nombre de volontaires et des envies de chacun, il est possible que certains n'aient pas de rôle à remplir suite au tirage au sort, ou que certains rôles ne soient assumés par personne. Dans ce cas de figure, il sera important de prévoir un moment d'échange au sein du Conseil participatif pour discuter des solutions possibles (ex : encourager d'autres membres à se porter volontaires, redéfinir les rôles à remplir, proposer un rôle alternatif à un volontaire, etc.).

Comme déjà spécifié à travers la Question 1, des **binômes** de deux représentants sont ainsi formés pour assumer les différentes missions. Chaque duo se charge alors d'**un seul dossier**, du début à la fin. Par conséquent, la durée de leur mandat est variable, **entre 1 et 3 ans**, en fonction de la thématique traitée et de l'avancement du projet pris en charge. En effet, les participants estiment qu'un mandat de deux ans en moyenne fonctionne bien en théorie, mais qu'il faut tenir compte de la réalité de chaque projet :

« Ça pouvait durer plus que deux ans, ce qu'on n'avait pas anticipé. »

Options	Avantages	Inconvénients
Tirage au sort	« Ça n'oblige pas non plus, c'est juste qu'il faudrait renouveler le processus jusqu'à ce que quelqu'un dise 'oui je veux bien'. » « [S']il y a de gens qui hésitent un peu (...) si on leur dit qu'ils ont été tirés au sort, ça va faire un petit déclic et ils vont accepter. »	« On ne peut pas obliger des gens. » « C'est coïncant. Si moi je sais que je risque d'être tiré au sort pour aller au Conseil communal ² , j'irais pas, enfin je ne viendrais plus. » « C'est un peu plus [demandant] au niveau de la commune et de l'administration parce qu'il faut recommencer si machin a dit non. »
Candidature volontaire	« Je pense qu'il y a des gens qui aiment bien s'exprimer donc ça ne leur posera pas de problème. »	« Ca sera toujours les mêmes qui se présentent, ceux qui sont à l'aise de présenter. » « Il y a des biais (...). Des personnes plus âgées vont se sentir parfois plus légitimes de parler ou plus à l'aise (...) Le genre ça influence beaucoup la capacité de pouvoir prendre la parole devant des gens. »
Ambassadeur permanent	« L'avantage c'est la stabilité de la chose et c'est plus facile de s'y retrouver. » « C'est plus facile de rester sur le plus long terme sur un projet qu'on a suivi de A à Z, parce qu'on s'y connaît mieux, on s'y retrouve plus et on a plus confiance en soi et dans les autres avec qui on travaille. »	« C'est dangereux aussi, à long terme. (...) Ce n'est plus participatif. » « Ca devient moins dynamique et il y a moins de personnes qui vont [y] prendre part. » « Par exemple, si Madame continuait à chaque fois à être notre représentante, elle le ferait sûrement très bien, parce qu'apparemment elle est assez douée, mais pour finir on se dirait c'est elle qui va le faire chaque fois, on écouterait peut-être moins. Et ce serait tout le temps à sa manière. »
Ambassadeur ponctuel	« On avait besoin de savoir qu'on n'allait pas s'engager at vitam æternam, (...) [de] se dire qu'on est engagé dans un processus pour 1 ou 2 ans, c'est très clair, c'est défini dans le temps. »	« Si (...) on s'engage pour 2-3 ans, quand on a fini, c'est quelqu'un d'autre qui doit reprendre le train en marche, ce qui peut être compliqué de se raccrocher à un sujet sur lequel on n'aura pas eu toutes les informations. »
Présence par type d'activité	/	« J'ai l'impression que c'est plus compliqué aussi sur le long terme que par projet/sujet. »
Présence par projet / sujet	« Si c'est un projet qui t'emballe, tu as envie d'aller jusqu'au bout. » « C'est pratique car on va pouvoir suivre le projet, donc c'est facile de rester dedans. » « Selon aussi notre métier etc., certains ont peut-être plus de [chance d'avoir] des contacts [ou] des affinités (...) par thème. »	« Il [ne] faut juste pas qu'une personne soit sur plusieurs projets en même temps. » « Ça peut être très long de suivre un projet du début à la fin. »
Un seul représentant	/	« Il induirait toujours la même manière de penser, de voir les choses. »
Plusieurs représentants	« Il y a plus de peps, c'est plus dynamique. » « Une personne peut présenter une partie, puis l'autre, l'autre partie (...) Ca fait deux visions des choses, deux manières de s'exprimer. » « De toute façon, c'est mieux un groupe de personnes, parce qu'imaginons qu'elle soit pas disponible ou autre, il faudrait une autre personne. »	/

Tableau 10 – Potentiels modes de désignation des représentants du Conseil participatif.

² Comme précisé à la Question 1, la mission des représentants n'impliquerait donc pas de présentation auprès du Conseil communal, mais uniquement du Collège communal.

Question 3. Comment définir le calendrier du Conseil participatif ?

Cette question visait à discuter la fréquence et la durée des réunions ainsi qu'à déterminer le meilleur moment (de l'année, de la semaine, de la journée) pour les organiser. Une sous-question également posée aux participants concernait la fréquence du tirage au sort des participants.

Tenir compte des calendriers des Assemblées citoyennes et du Collège communal

D'après les membres du Conseil participatif, la définition de leur calendrier dépend d'autres agendas, en particulier ceux des Assemblées citoyennes et du Collège communal. En effet, le Conseil participatif a pour mission d'effectuer le suivi des propositions soumises par les Assemblées citoyennes et de contrôler leur exécution par le Collège communal. Ceci nécessite d'avoir une vision claire de l'état d'avancement et des différentes étapes des projets en cours.

L'objectif serait que le Conseil participatif soit notifié par le Secrétariat permanent chaque fois qu'un projet issu de la participation citoyenne fait l'objet d'un point au Collège communal, ou si le dossier est reporté à une date ultérieure. De cette manière, le Conseil participatif pourrait se réunir en fonction de l'évolution des projets, dans la foulée de leurs passages au Collège communal :

« On [a] (...) besoin d'être informé par le Collège, par cette interface de l'administration, quand le point [est] mis à l'ordre du jour (...), car c'est après ça qu'on aura besoin de se réunir. »

Cette articulation entre les différents calendriers est essentielle pour ajuster la fréquence des rencontres en fonction des besoins :

- *« Ça doit pas être automatiquement tous les mois parce qu'imaginons, il n'y a rien de spécial pendant un mois, on va se retrouver à table, il n'y aura pas de nouvelles idées. »*
- *« La motivation induira un calendrier. Si on trouve qu'il est urgent d'avancer, on va grouper les réunions, puis on fera selon la durée du projet, les circonstances exceptionnelles, etc. On fait une réunion à chaque nouvelle étape du projet. »*
- *« De toute façon, ça ne servirait à rien de nous réunir tant qu'il n'y a pas eu de passage devant le Collège communal par exemple. »*

Certaines périodes de l'année pourraient donc être plus chargées que d'autres et il est possible que le rythme des rencontres doive s'accélérer ou ralentir par moments. Aux yeux des participants, l'essentiel est de garder des points de contacts réguliers (en moyenne une à deux fois par mois) entre les membres du Conseil participatif, afin de limiter le risque de prendre du retard sur des éléments qui auraient facilement pu être rectifiés :

« Peut-être tous les mois et demi ? (...) Parce que si ça cale pour une bête petite raison, il faut qu'on puisse réagir tout de suite sinon (...) on va découvrir après qu'il [n']y a encore rien qui a évolué alors qu'il y avait une toute petite chose à faire. »

Assurer la disponibilité des membres du Conseil participatif

Tenant compte de la difficulté de disposer des calendriers des Assemblées citoyennes et du Collège communal à l'avance, les membres du Conseil participatif se sont demandé comment fixer leur propre calendrier :

« On ne sait pas maintenant fixer un agenda. C'est impossible. (...) Mais on doit déjà décider maintenant, parce qu'autrement nous-mêmes on ne sera pas libres. »

La solution proposée consiste à anticiper un calendrier par défaut afin que tous les membres du Conseil participatif réservent des créneaux horaires dans leurs agendas de manière systématique et puissent s'organiser pour être présents :

« On pourrait dire par exemple (...) tous les deux mois, le deuxième jeudi du mois ou le troisième jeudi du mois, peu importe, on bloque dans nos agendas cette date-là parce qu'on sait que ça pourrait être une date de réunion. (...) Et ce sera le cas, ou ce ne sera pas le cas, on verra bien. (...) La date peut se libérer. »

L'objectif est donc bien de définir un nombre de réunions *a priori*, avec un rythme régulier, quitte à en annuler certaines si elles n'étaient pas nécessaires ou à en planifier d'autres supplémentaires en cas de besoin. L'horaire serait similaire à celui proposé dans le modèle existant, c'est-à-dire une réunion en soirée de 19h à 21h30 environ.

En ce qui concerne le jour de la semaine, les participants ont sélectionné trois jours qui leur semblent mieux convenir pour une réunion en soirée : le mardi, le mercredi et le jeudi. Ces trois jours étaient déjà ceux qui avaient été retenus dans le modèle existant, car les citoyens sont généralement moins disponibles du vendredi au lundi. Les justifications apportées par les membres du Conseil participatif vont dans le même sens :

- « *Toujours dans la semaine, jamais le week-end je suppose.* »
- « *Début de semaine c'est toujours chargé pour certaines personnes.* »
- « *Je crois qu'il vaut mieux éviter le vendredi aussi.* »
- « *Le mardi, le mercredi et le jeudi soir, ça va bien.* »

Parmi ces trois jours, les participants proposent « *d'alterner pour que ça ne soit pas toujours les mêmes qui aient des difficultés d'agenda* ». Ils suggèrent également de consulter tous les membres du Conseil participatif pour savoir quels jours « *arrangent le mieux la majorité* ».

En dehors des réunions régulières, il serait également possible de prévoir une séance de travail plus intensive, de l'ordre d'une demi-journée voire d'une journée entière. Dans ce cas, les membres du Conseil participatif pourraient se mettre d'accord pour se réunir un samedi par an.

Question 4. Comment motiver les membres du Conseil participatif à rester impliqués dans ce processus à long terme ?

Mobiliser la motivation individuelle

Un premier constat est que la motivation est généralement une caractéristique individuelle, qui peut être différente d'une personne à l'autre et qui peut être mise en péril par de nombreux obstacles, y compris des événements extérieurs au processus (ex : maladie, retard, etc.). Par conséquent, il est important de s'assurer que « *chaque individu trouve sa motivation* ».

Un second constat est que la motivation est intrinsèquement liée à la notion de récompense :

« *Il faut toujours une récompense (...) pour motiver les gens. (...) Une carotte.* »

Pour parvenir à identifier et mobiliser la motivation des membres du Conseil participatif, les participants proposent de mettre en place deux mécanismes complémentaires.

Premièrement, les organisateurs devraient mettre à disposition « *un panier de récompenses* » dans lequel chaque participant puisse venir puiser. Il s'agit d'intégrer des sources de motivation potentielles à travers l'élaboration du protocole d'animation et l'organisation générale des réunions. Ces récompenses peuvent correspondre plus ou moins bien aux besoins des participants, qui les apprécieront de manière différente, et induire ou non leur motivation. Par exemple, une jeune maman pourrait trouver la motivation de s'engager dans un processus à long terme si un service de garde pour enfants était organisé, alors qu'une personne dont le français n'est pas la langue maternelle s'investirait plus facilement si un interprète pouvait l'accompagner. Par ailleurs, certaines récompenses sont plus « universelles » comme la mise à disposition d'un snack et de rafraîchissements, qui pourraient en convaincre plus d'un d'assister à une rencontre directement après une journée de travail.

Deuxièmement, chaque participant devrait réfléchir aux bénéfices perçus au cours de sa participation. Pour l'y aider, les participants suggèrent de poser la question suivante à l'issue de la réunion : « *Qui peut énoncer la récompense qu'il retire de la séance d'aujourd'hui ?* » et d'y répondre de la manière suivante : « *Je suis content parce que...* ». Cette question posée au groupe permet à chacun de partager ce qui le motive personnellement, mais aussi de découvrir les expériences des autres participants et de se positionner par rapport à d'autres sources de motivations qu'ils n'auraient pas envisagées.

Différents leviers pour maintenir la motivation

De manière plus générale, les participants ont identifié trois grands éléments nécessaires pour maintenir leur motivation et leur engagement à long terme :

« De la reconnaissance, de la structuration et de la stimulation. (...) Trois mots d'ordre, trois points de repère. Si on les rencontre tous les trois, ça a des chances de réussir. (...) Quand ces choses-là sont absentes, ça dysfonctionne terriblement. »

Ces trois principes sont repris dans le Tableau 11, de manière à classer les sources de motivation identifiées par les participants en trois grandes catégories.

En ce qui concerne les bonnes relations entre les membres du groupe, les participants ont souligné l'importance d'un état d'esprit constructif tel que mis en place par les animateurs au début de chaque réunion :

« La consigne est claire là-dessus et on a eu tantôt un petit mot (...) pour dire : 'Vous ne volez pas les idées des autres, vous les enrichissez. (...) Écouter ce que les autres disent, ne pas s'imposer par rapport à nos idées.' »

Sources de motivation		Exemples de récompenses identifiées par les participants
Reconnaissance	Être bien accueillis	« On a bien bu, on a bien mangé. » « Les petits pistolets étaient vraiment bons, moi j'en ai trouvé un végétarien. »
	Se sentir utiles	« Je vais peut-être faire bouger les choses, pas tout seul mais avec les autres. (...) On ne se sent pas inutile. On vient ici pour quelque chose (...) de positif et, tout ça mis bout à bout, (...) on arrivera à faire avancer les choses à Verviers. » « Ne pas parler pour ne rien dire/faire. »
	Être respectés	« Nous avons été respectés par les organisateurs. (...) Les propositions, à la fois de thématiques et de questions qui avaient été faites, ont été reconnues, ont été respectées. On s'est retrouvé dans les formulations qui ont été proposées, ça [ne] sortait pas de nulle part, (...) c'était le reflet du travail qui avait été fait. »
	Être écoutés	« Si (...) les propositions (...) sont prises en compte par le Collège communal, (...) il y aura la reconnaissance et la récompense dont on parlait ! (...) Si on voit que tout est passé à la trappe, [que] c'est devenu quelque chose de tout à fait différent, qui n'a plus rien à voir, qui est complètement dénaturé, je crois que la récompense, on ne la trouvera pas ! Et la motivation ne sera plus là non plus. »
Structuration	Être accompagnés	« C'est bien que vous soyez là un petit peu, vous stimulez à répondre aux questions (...) et puis amorcez les discussions. » « On ne nous laisse pas patauger. Il y a des choses qui sont mises en place pour nous aider à discuter et à faire émerger quelque chose. »
	Comprendre et apprendre	« Je viens de comprendre quelque chose sur la temporalité de l'administration de la commune. (...) Je ne le savais pas, mais il va falloir en tenir compte. »
Stimulation	Avoir un rôle à jouer	« Il faut impliquer chaque personne individuellement pour qu'elle sente qu'elle ait un rôle à jouer, car si maintenant une personne est mise de côté, (...) elle ne viendra plus. [Il] faut vraiment que la personne sente qu'elle a une tâche à accomplir. » (cf. Question 1)
	S'ancrer dans le concret	« [Lors des] réunions précédentes, nous avons parlé de la ville, du centre-ville mais tout le monde n'avait pas nécessairement la même perception du même endroit. (...) Donner un avis sans aller sur place, (...) [ce n'est pas logique. (...)] C'est en allant effectivement sur le terrain qu'on s'en rend compte. (...) Sortir (...) [pour] aller voir quelques points, c'est du concret. »
	Créer un esprit de groupe	« Avoir un esprit de groupe, une bonne ambiance. Créer une bonne atmosphère. (...) Faire en sorte qu'on ait envie de se revoir. » « Si (...) on est dans une démarche collaborative, c'est sûr qu'on y arrivera plus facilement que si on est dans une démarche compétitive où chacun tire de son côté, ou chacun veut imposer son idée sans tenir compte de celle des autres. »

Tableau 11 – Sources de motivation à mobiliser au sein du Conseil participatif.

Renouvellement des membres du Conseil participatif

Compte tenu de la difficulté de maintenir la motivation à long terme et du caractère permanent du modèle participatif proposé, il est important de définir une marche à suivre pour renouveler régulièrement les membres du Conseil participatif. Les participants ont été invités à réfléchir aux options possibles en termes de :

- Procédure « classique » à appliquer lors du renouvellement des membres du Conseil participatif à la fin de leurs mandats, ce qui nécessite une réflexion au sujet de la durée d'implication souhaitée ;
- Procédure « exceptionnelle » à appliquer dans le cas où un membre du Conseil participatif devait être remplacé en cours de mandat pour différents motifs.

Pour rappel, le modèle initial propose un mandat de deux ans avec un renouvellement de la moitié du groupe chaque année. Ceci nécessite de recruter de nouveaux membres chaque année. Il est prévu d'attribuer les sièges libres du Conseil participatif à d'anciens membres des Assemblées citoyennes, ces derniers étant sélectionnés suite à un tirage au sort annuel.

Renouvellement « classique » en fin de mandat

En ce qui concerne la durée du mandat, les participants ont réaffirmé la nécessité de pouvoir suivre un projet du début à la fin, pour une durée variable allant de 1 à 3 ans (cf. Question 2). Toutefois, ils ont discuté la possibilité que certaines personnes préféreraient peut-être s'investir pour une durée plus courte que celle du projet dont ils seraient chargés pour toute une série de raisons :

« Il y a peut-être des personnes dans le Conseil participatif qui vont dire : 'Moi je ne suis plus disponible, j'ai d'autres contraintes l'année prochaine, je ne peux pas continuer' (...) ou 'Je me suis engagé ailleurs' »

Par conséquent, la durée d'un mandat devrait être variable, mais pour un nombre d'années défini : un an, deux ans ou trois ans.

Le modèle initial proposait de renouveler les membres régulièrement (une moitié chaque année) pour anticiper les abandons, mais également pour éviter des mandats trop longs qui risqueraient de « politiser » certains citoyens. Par ailleurs, les participants estiment que le renouvellement des membres est essentiel pour toucher petit à petit une plus grande part de la population verviétoise :

« C'est légitime. (...) Il faut savoir passer la main. (...) C'est un peu ça l'idée quand est dans la participation citoyenne. (...) L'idée c'est justement de permettre par le truchement des Conseils participatifs et des Assemblées citoyennes de toucher un maximum de membres potentiels de la population. Pour qu'elle soit impliquée, c'est bien qu'il y ait ce renouvellement régulier. »

Dans le modèle existant, les anciens³ membres des Assemblées citoyennes sont éligibles pour faire partie du Conseil participatif. Lors des focus groups, les participants ont également proposé de permettre aux anciens membres du Conseil participatif dont le mandat se termine mais qui souhaiteraient continuer à s'impliquer plus longtemps, de faire partie d'une Assemblée citoyenne. Ces deux mécanismes de montée vers le Conseil participatif et de descente vers les Assemblées citoyennes permettent de limiter le nombre de personnes à tirer au sort pour constituer les différents organes participatifs. Un autre avantage majeur lié à l'implication de personnes ayant déjà pris part au modèle est de tirer profit de leur expérience et d'assurer une certaine continuité, essentielle pour la pérennité du modèle :

« Il faut une continuité parce qu'une culture est en train de se construire. On construit et on partage un mode de fonctionnement qui est fort nouveau ! Alors ce serait bête (...) [qu']on mette tout à la poubelle (...) et tout recommencer à zéro. (...) L'idée du renouvellement par moitié est intéressante parce que là automatiquement (...) ceux qui vont entrer venant l'Assemblée citoyenne ont déjà une culture commune. (...) Ils ont déjà connaissance d'un mode de fonctionnement donc ils pourront facilement être dans le Conseil participatif. »

³ Il n'est pas autorisé de faire partie des deux organes participatifs simultanément.

Toutefois, les participants mettent en garde quant au maintien des mêmes personnes au sein des organes et insistent sur la nécessité de mixer les profils :

« Il faudrait quand même aller rechercher des personnes (...) qui ne sont ni dans l'une, ni dans l'autre et (...) qui vont en parler autour d'eux (...). Cela contribue à pérenniser la culture ! (...) Il s'agit de garder des éléments qui en veulent et qui ont compris la philosophie (...) en intégrant un acquis, [mais] sans devoir s'y limiter. (...) On a toujours besoin de sang neuf. »

Ainsi, il serait intéressant de tirer au sort une partie des membres du Conseil participatif (au même titre que ceux des Assemblées citoyennes) afin de faire rayonner le modèle tout en continuant à construire cette nouvelle culture de la participation verviétoise.

Renouvellement « exceptionnel » en cours de mandat

Lors du focus group, les participants ont souligné l'impact des contraintes individuelles et autres aléas de la vie sur l'implication d'un nombre suffisant de participants. A leurs yeux, il sera certainement beaucoup plus facile et naturel de libérer des sièges que de les remplir :

« Je crois que ça va se faire sans qu'on ait même besoin d'avoir de grandes discussions entre nous. (...) Par la force des choses. (...) Par les disponibilités des uns et des autres, par les déménagements. »

Ces départs du Conseil participatif peuvent évidemment survenir à n'importe quel moment, y compris avant la fin d'un mandat en cours comme nous avons déjà pu l'observer au cours de l'expérience test (1 déménagement, 3 maladies de longue durée et 3 autres abandons au total pour les trois organes). Or, les participants avaient déjà insisté sur la nécessité de maintenir un groupe stabilisé de minimum 12 participants (cf. Question 1). Dans le cas où l'on observerait trop de désistements, il faudrait alors appliquer de nouvelles stratégies pour ajouter des membres en cours de route. A cet égard, les participants proposent trois possibilités listées dans le Tableau 12.

Stratégie de renouvellement « exceptionnel »	
Puiser dans la réserve de recrutement en respectant les critères de représentativité ⁴	<i>« Peut-être qu'il y avait déjà tout simplement des personnes qui (...) étaient intéressées (...) et qui n'ont pas été reprises ? Simplement parce qu'elles sortaient de l'échantillon ? Est-ce qu'il faut une certaine représentation ? »</i>
Alimenter la réserve de recrutement via le bouche-à-oreille	<i>« Par exemple, (...) j'ai une connaissance [dont l'] épouse avait été (...) tirée au sort, mais elle n'était pas intéressée. (...) Par contre, son mari, il aurait bien voulu venir mais il n'a pas eu l'invitation. » « Le bouche-à-oreille aussi. (...) Il y a peut-être des gens (...) qui ont entendu qu'on venait ici, ils seraient peut-être intéressés [d']être sur une liste d'attente. »</i>
Coopter les nouveaux membres en respectant les critères de représentativité	<i>« Est-ce que nous, on peut amener des noms ? Est-ce qu'on peut coopter des personnes ? » « Et vous, vous allez certainement nous dire, la personne qui est partie, elle était dans telle tranche d'âge, [etc.] (...) puisque vous devez garder un certain équilibre, vous devez trouver quelqu'un qui correspond à ce profil-là. »</i>

Tableau 12 – Potentielles stratégies de renouvellement « exceptionnel ».

Ainsi, si des habitants ayant entendu parler de l'initiative ou ayant été appelés par un membre du Conseil participatif souhaitent participer, ceux-ci rejoindront la base de recrutement. Ceci présente l'avantage majeur de disposer d'une liste de personnes qui accepteront notre invitation à participer s'ils la reçoivent. Deux points d'attention doivent néanmoins être rappelés :

⁴ Équilibre du groupe en termes d'âge, de genre et de quartier de résidence. Idéalement, il s'agirait de remplacer la personne sortante par un profil identique. Ce travail de sélection reste aux mains du Secrétariat permanent.

- Faire partie de la base de recrutement n'assure pas d'obtenir un siège au sein d'un des organes, notamment si le profil du volontaire est déjà sur-représenté par rapport à d'autres profils peu ou non représentés ;
- Constituer une base de recrutement ne remplace par le tirage au sort annuel, qui permet d'ailleurs également de l'alimenter avec les personnes ayant répondu positivement à l'invitation, mais dont le profil est déjà sur-représenté ;
- Capter un nouveau membre ne sera permis qu'à deux conditions : (1) que la personne désignée par le Conseil participatif corresponde au profil d'un membre sortant et (2) qu'aucune autre personne de la réserve ne corresponde. En effet, l'avantage sera donné aux personnes tirées au sort de manière à éviter le biais habituel de la participation sur base volontaire uniquement, où ce sont toujours les mêmes habitants qui participent.

Question 5. Comment organiser les Assemblées citoyennes ?

L'un des rôles majeurs du Conseil participatif est d'attribuer des thématiques à des Assemblées citoyennes. Cette mission suppose de réfléchir à l'organisation globale des Assemblées citoyennes, qui sera menée en collaboration directe avec le Secrétariat permanent.

Pour cette question, les participants ont réfléchi aux points suivants :

- Nombre d'Assemblées citoyennes par an
- Nombre de réunions par Assemblée citoyenne
- Origine des sujets attribués aux Assemblées citoyennes
- Choix des experts thématiques

Les sections suivantes décrivent les choix qui ont été posés par le Conseil participatif.

Un nombre variable d'Assemblées citoyennes par an

Le modèle initial proposait de constituer une à trois Assemblées citoyennes par année. Les participants suggèrent d'organiser autant d'Assemblées citoyennes que nécessaires, c'est-à-dire que leur nombre peut varier d'une année à l'autre en fonction des thématiques pertinentes identifiées par le Conseil participatif :

« Par rapport aux nombres d'Assemblées par an, on voulait fonctionner par appel, donc pas systématiquement en faire une pour en faire une. »

L'idée est d'organiser un appel à participation régulier, en l'occurrence chaque année, à l'occasion duquel le Conseil participatif annonce les **thématiques** qui seront traitées pour l'année à venir ainsi que les **dates** des rencontres. L'envoi des invitations aux personnes tirées au sort ne sera réalisé qu'une fois l'appel publié, de sorte que les habitants sachent pourquoi et comment ils s'engagent :

« Il faut tirer [au sort] beaucoup de gens (...) et on doit faire des appels en disant : 'telle date, on parlera de telle chose. (...) Ca serait une bonne chose que potentiellement on [prenne en] compte [le] sujet avant la première [réunion], pour que les gens y réfléchissent à l'avance. »

Pour information, lors de la première expérimentation :

- Les dates des rencontres ont été fournies plus tard, directement aux personnes qui ont répondu positivement à la lettre d'invitation afin de vérifier leurs disponibilités ;
- Le sujet de la participation a été fourni uniquement aux personnes sélectionnées pour rejoindre le Conseil participatif (définition d'une thématique) et la première Assemblée citoyenne (végétalisation à Hodimont), alors qu'il n'était pas encore connu pour la seconde Assemblée citoyenne puisqu'il devait encore être défini par le Conseil participatif en amont. La thématique proposée à cette seconde Assemblée (redynamisation commerciale et socio-culturelle du centre-ville) a été présentée par un membre du Conseil participatif lors de la première réunion.

Nous sommes conscients que le fait de ne pas connaître la date et/ou le sujet de la réunion a probablement limité l'intérêt de certains citoyens qui ont peut-être choisi de ne pas participer face à

trop d'inconnues, ou qui se sont finalement désistés dans les cas où les dates ne leur convenaient pas ou le sujet ne les intéressait pas. Ces limites sont néanmoins liées à la durée très courte de la phase d'expérimentation, qui s'est concentrée sur 3 mois entre la rentrée scolaire et la fin de l'année civile pour maximiser les chances de disponibilité des participants potentiels.

Un nombre fixe de réunions par Assemblée citoyenne

A travers la mise en œuvre du modèle, trois réunions ont été organisées pour chaque groupe (Assemblée citoyennes et Conseil participatif). Les participants ont estimé qu'il serait envisageable d'augmenter le nombre de réunions :

« [Trois réunions,] c'est peu, on en attend plus. »

Ce constat est principalement vrai pour les membres du Conseil participatif, qui vont être amenés à se revoir et se rencontrer plus souvent (cf. Question 3 - Calendrier), alors que les Assemblées citoyennes se dissolvent automatiquement une fois la thématique traitée. A noter également que les membres des Assemblées citoyennes sont éligibles pour faire partie du Conseil participatif et pourraient donc être amenés à participer davantage (pour plus de réunions et à plus long terme). Il reste donc préférable de définir un nombre fixe et raisonnable de réunions par Assemblée citoyenne :

« Il n'y a pas trop d'avantages à avoir des séances variables. Potentiellement un nombre fixe, et je serais poussé à dire le moins possible. Si un point est réglé rapidement, on peut passer au suivant. »

Les sujets proposés aux Assemblées citoyennes

Lors des deux premières réunions du Conseil participatif, les membres ont défini ensemble la thématique de la seconde Assemblée citoyenne. Cet exercice n'était pas facile, car les habitants n'ont pas l'habitude de participer de cette manière et aussi tôt dans le processus. Cette originalité du modèle proposé a permis aux participants de déterminer les critères de sélection d'un sujet et de formuler des problèmes sous forme de défis inspirants pour un autre groupe de citoyens.

Lors du focus group, les participants ont identifié deux principes à respecter pour définir et choisir une thématique. Ceux-ci sont repris dans le Tableau 13.

Principe	Justification
Veiller à l'étendue de la thématique pour faciliter le travail de l'Assemblée citoyenne et le suivi du Conseil participatif	« C'est bien d'avoir des sujets plus [précis], à savoir 'Je veux refaire les abords de telle rue' et non 'Je vais refaire tout le centre-ville', car à cette échelle, on peut se dire que l'Assemblée ne sert à rien. » « Des petits projets c'est intéressant, car on observe plus facilement l'évolution. »
Capitaliser sur les thématiques déjà identifiées par le Conseil participatif	« Ça serait bien que les prochaines Assemblées reprennent les sujets qui n'ont pas été retenus (...) car il y avait des problématiques top. (...) Ça ne sert à rien de repartir de zéro. »

Tableau 13 – Deux principes à respecter pour la définition et le choix d'une thématique.

Par rapport aux thématiques précédemment identifiées par le Conseil participatif, l'idée n'est pas d'épuiser la liste des sujets proposés lors de la première réunion avant d'en proposer de nouveau, mais plutôt de les garder en mémoire, de s'en inspirer voire de les reprendre tels quels pour choisir ceux qui seront attribués aux prochaines Assemblées citoyennes :

« C'est important de savoir que des thématiques étaient intéressantes mais [qu'] on n'a pas pu la traiter avant, peut-être la reprendre plus tard dans un autre Conseil. (...) Il y avait déjà eu toute une réflexion. (...) [Mais] dans ce cas, il n'y aura pas besoin d'un autre Conseil participatif tant que tous les sujets ne sont pas traités ? (...) Pensons également qu'au prochain Conseil y aura d'autres gens qui ne seront peut-être pas sensibles aux mêmes sujets. »

Il s'agit ici de reconnaître le travail fourni par le Conseil participatif (cf. Question 4) et de l'exploiter autant que possible à l'avenir :

« On risque d'oublier [les thèmes] qui n'ont pas été menés à bien. Il est donc intéressant de pouvoir avoir accès aux thèmes proposés. »

Par ailleurs, capitaliser sur les thématiques précédemment listées permet de gagner du temps, puisqu'il ne sera peut-être pas nécessaire de consacrer deux réunions chaque année pour choisir un sujet, et de ne pas se perdre sous la masse des possibilités pour mieux identifier les priorités :

« C'est exponentiel si à chaque réunion on a plusieurs thématiques. Alors, plus on a des Conseils [participatifs], plus on a de thématiques et on se retrouve avec trop de thématiques traitées en même temps. »

Choix des experts thématiques

Les participants ont confirmé la nécessité d'inviter des experts thématiques lors des Assemblées citoyennes afin d'initier et de guider les réflexions, comme cela était déjà prévu dans le modèle initial :

« C'est bien d'avoir une personne qui peut rediriger la réflexion, et directement dire : 'Cette idée est bonne, mais on ne peut pas parce que telle contrainte ou telle chose'. Ça limiterait le temps perdu sur des mauvaises directions. »

L'expert thématique est donc vu comme une ressource qui peut aider les participants sur différents sujets, en particulier s'il faut leur fournir des informations techniques précises.

Les participants ont également estimé utile que les membres du Conseil participatif ait l'occasion de rencontrer des experts. La difficulté réside alors dans le choix des intervenants, car il est parfois *« compliqué d'avoir un expert pour les Conseils, car on ne sait pas d'avance de quoi on va parler »*. Pour cette raison, la proposition consiste à inviter des experts différents, plutôt en facilitation ou en communication, afin de fournir des clefs de gestion de groupe ou encore donner des conseils aux représentants qui doivent aller présenter le projet au Collège communal par exemple. Ceci rejoint l'idée de fournir un accompagnement pour stimuler le Conseil participatif (cf. Question 4).

Question 6. Quel degré d'autonomie atteindre pour le Conseil participatif ?

L'objectif de cette question était d'envisager comment le Conseil participatif pourrait pérenniser son fonctionnement avec l'aide des membres eux-mêmes. Les participants se sont ainsi interrogés sur la possibilité d'endosser certaines responsabilités qui ont été confiées au Secrétariat permanent et à des étudiants jobistes : prise de notes, partage d'informations, animation des réunions, etc.

Les participants ont immédiatement souligné l'importance du Secrétariat permanent, qui correspond à un véritable travail qu'il ne pourraient pas assumer de manière autonome :

« On ne s'autogère pas spontanément, c'est un véritable travail. (...) C'est un job vous ce que vous faites, Monsieur Tout Le Monde n'est pas formé pour faire ce que vous faites. (...) Oui et nous on a un job. »

Le Tableau 14 reprend une série de tâches que les participants estiment ou non pouvoir conduire de manière autonome. De manière générale, certains participants pourraient aider le Secrétariat permanent dans certaines tâches (cf. Question 1), mais il est essentiel de toujours prévoir un accompagnement dans le cas où ils n'y parviendraient pas ou ne le souhaiteraient pas. Par exemple, une fois que le Conseil participatif sera bien installé, il serait envisageable de réduire le nombre d'animateurs et de les faire passer de tables en tables plutôt que de rester avec le même groupe tout au long de la réunion.

Tâches	Autonomie possible	Accompagnement indispensable
Facilitation du grand groupe et animation par table	« Si le groupe ne s'autogère pas, il faut que quelqu'un arrive gentiment (...) pour débloquer un peu la situation. »	« Avoir un animateur par table, c'est très utile, (...) ça ouvre la parole. (...) Ça permet d'avancer assez vite. Il fait parler un peu tout le monde et il permet de récolter les idées de chacun. C'est plus efficace que de s'autogérer. »
Liens avec le Collège communal	« J'envoie des mails, je vérifie ce qui se passe (...) Si vous ne réagissez pas rapidement, il y a beaucoup de temps qui se perd bêtement hein. »	« Il faut quelqu'un qui est informé de l'ordre du jour des collèges communaux. (...) Nous, on ne le sait pas donc il faut que quelqu'un nous en informe. »
Visite de terrain	« Je sais pas si vous l'avez fait, mais moi je l'ai fait avec mon mari. On est allés dans plusieurs quartiers de la ville, ici du centre-ville, pour voir ce que ça devenait. »	/
Tirage au sort et sélection des participants	« Si nous nous cooptons des candidats, il faudrait quand même une équipe qui surveille l'équilibre de la représentation. »	« Il y a même une question de respect de données personnelles qui va intervenir. (...) Cet aspect administratif, c'est quand même vous qui allez devoir le gérer. »

Tableau 14 – Tâches permettant l'autonomie ou nécessitant l'accompagnement du Conseil participatif.

Question 7. Comment prendre une décision au sein du Conseil participatif

Cette dernière question n'a été traitée par aucun groupe, mais a été abordée à plusieurs reprises par les participants de manière indirecte. La plupart du temps, ceux-ci ont fait référence à la deuxième réunion du Conseil participatif lors de laquelle le choix final de la thématique à proposer à l'Assemblée citoyenne a fait débat. Deux thématiques étaient très serrées en termes de votes et les participants présents avaient des arguments convaincants pour chacune d'elle. En résumé, la question qui se posait était de savoir quelle thématique traiter en premier, sachant qu'elles étaient directement liées. Les deux argumentaires énoncés par les participants étaient les suivants :

- Améliorer la propreté au centre-ville est la première étape pour le rendre accueillant et agréable, de manière à ensuite y attirer de nouvelles activités (commerciales et socio-culturelles) ;
- Redynamiser le centre-ville en lui redonnant une certaine attractivité (commerciale et socio-culturelle) est la première étape pour que les habitants en prennent soin et adoptent des comportements plus respectueux et plus propres.

L'équipe organisatrice n'a pas pu trancher entre les deux réponses, car l'idéal aurait été d'organiser non pas une, mais deux Assemblées citoyennes. Or, cette décision relève du Collège communal et il n'est pas conseillé de faire des promesses aux participants s'il n'est pas possible de les tenir. Par conséquent, la stratégie adoptée a été de revenir vers les habitants après la réunion avec un e-mail proposant de conserver la thématique ayant obtenu le plus de votes (la redynamisation du centre-ville) et de soumettre au Collège communal l'idée qu'une troisième Assemblée sera nécessaire pour traiter la thématique de la propreté publique (cf. Tableau 17 en annexe).

Les membres du Conseil participatif ont été relativement satisfaits de cette alternative, qui n'est évidemment pas idéale, mais est la conséquence directe d'un nouveau modèle encore en phase expérimentale :

« Surtout le dernier débat, où c'était un peu tendu, on a quand même écouté une majorité parce qu'à un moment donné c'était un peu limite. (...) C'est la loi démocratique. (...) C'est un point positif en tout cas. (...) On a trouvé que (...) la décision prise était légitime. »

Cette expérience où la prise de décision a été compliquée a donc profondément marqué les participants qui souhaitent ne plus revivre la même situation à l'avenir. Pour y parvenir, ils suggèrent de respecter directement et strictement tout résultat issu d'un vote :

« Si c'est fait, c'est fait. Si l'Assemblée a voté ou a tranché sur une décision houleuse, on n'y revient pas, on avance ! »

En effet, revenir sur des décisions présente un risque important de tourner en rond et de créer des tensions au sein du groupe :

« Par rapport à la dernière réunion, (...) les deux sujets n'auraient pas dû être lancés. (...) Les gens changent rapidement de camp en fonction des arguments, donc il ne faut pas refaire voter encore et encore (...) parce que ça devient sans sens. »

Dans le cas où une égalité apparaîtrait, les participants suggèrent de désigner une personne décisionnaire pour trancher :

« Si l'Assemblée arrive à se décider, c'est très bien. (...) Si on hésite entre deux thématiques, que c'est 50/50 et qu'on a tous voté, soit on dispatche dans deux Assemblées, soit on a une personne décisionnaire (...) au-dessus des autres pour départager quand il y a besoin. Un peu comme on a eu la fois dernière. (...) Dans tous les cas si on tranche des gens ne seront pas d'accord mais il faut aller vers ça. »

Une question reste toutefois en suspens, à savoir qui pourrait endosser ce rôle décisionnaire sans perturber la bonne cohésion du groupe :

« J'imagine qu'ils veulent que ça soit nous qui tranchions comme on est les membres [du Conseil] (...) [mais] imaginez si c'était vous (...) et ça tombe à 50/50. »

F. Présentation des propositions et argumentaire

Une fois les trois réunions de chaque organe terminées et toutes les données retranscrites, un tableau de synthèse des propositions citoyennes a été envoyé à tous les acteurs concernés : d'abord aux participants pour qu'ils valident le contenu du tableau, puis au Collège communal et aux services communaux compétents pour qu'ils en prennent connaissance et puissent commencer leur analyse.

Le 15 février 2024, nous avons organisé une soirée de présentation des propositions par les citoyens aux membres du Collège communal. L'objectif était non seulement de détailler les projets et recommandations proposées, mais aussi de permettre un temps d'échange entre toutes les personnes présentes à travers une séance de questions / réponses. Cinq citoyens se sont portés volontaires pour présenter leurs projets et une dizaine d'autres participants étaient présents pour assister à la rencontre avec le Collège communal.

Le 29 février 2024, une séance de travail avec le Collège communal a permis de passer en revue toutes les propositions une seconde fois, mais cette fois pour déterminer lesquelles étaient acceptées ou non (compte tenu de leur faisabilité, mais aussi de leur cohérence avec les projets en cours ou à venir) et fournir un argumentaire pour chacune d'elle. Pour éviter qu'un projet citoyen ne soit rejeté dans son intégralité lorsqu'une partie seulement n'était pas réalisable, nous avons pris le soin de décomposer chaque projet en une liste de propositions détaillées qui ont toutes été minutieusement analysées.

L'argumentaire a définitivement été approuvé le 21 mars 2024 et a été mis en ligne sur le site web dédié à la participation citoyenne à Verviers.

L'issue du processus participatif étant connue, nous avons pu procéder à la dernière phase du projet pilote, à savoir son évaluation. Il n'était pas possible d'anticiper cette évaluation, car il était essentiel que les participants s'expriment en toute connaissance de cause, s'exprimant aussi bien sur le processus expérimenté que sur les décisions prises vis-à-vis de leurs propositions.

III. Bilan et adaptation

Cette troisième et dernière partie du travail concernait l'évaluation de la démarche participative dans sa globalité. Vu le caractère exploratoire de ce projet pilote, il était essentiel de faire le bilan avec l'aide des participants eux-mêmes. Pour y parvenir, nous avons évalué trois aspects⁵ de la démarche :

- Le **processus**, c'est-à-dire la forme de la participation : le modèle testé, les méthodes, outils et supports utilisés, les étapes proposées, l'organisation et la facilitation des réunions, etc. ;
- Les **résultats**, c'est-à-dire le contenu de la participation : les sujets discutés, les propositions et recommandations citoyennes, les décisions argumentées du Collège communal, etc. ;
- Les **effets**, c'est-à-dire les bénéfices mais aussi les conséquences négatives issues de la participation, aussi bien à l'échelle individuelle que collective.

Dans un premier temps, un questionnaire de satisfaction distribué tout au long de la démarche a permis de recueillir la perception à chaud de tous les participants et de réaliser une évaluation sommaire, mais continue (Section A). Dans un second temps, des focus groups ont permis de réaliser une évaluation rétrospective plus approfondie avec un plus petit groupe de participants (Section O). Sur base des données collectées, à la fois lors des focus groups rétrospectifs et des focus groups au sujet du mode opératoire, le modèle participatif initial devrait être légèrement adapté à l'avenir.

⁵ Il s'agit des trois dimensions le plus souvent évaluées d'après la littérature scientifique. Notons que la plupart des évaluations de processus participatifs n'abordent pas nécessairement ces trois aspects à la fois et que de nombreuses initiatives participatives ne sont jamais évaluées, et encore moins par les participants eux-mêmes.

A. Évaluation continue

Une évaluation continue a été réalisée à l'aide d'un court questionnaire de satisfaction, basé sur les trois aspects énoncés auparavant et distribué à la fin de chaque réunion participative. Vu le timing parfois serré de certaines rencontres, nous n'avons pas toujours eu le temps de demander aux participants de le compléter. Sur les neuf réunions organisées, six (deux par organe participatif) ont été évaluées directement à la fin de la séance par l'ensemble des participants présents.

Comme en témoigne les scores de satisfaction compilés dans le Tableau 15, les participants étaient plutôt satisfaits des différentes rencontres. Les membres des Assemblées citoyennes sont en moyenne plus satisfaits que les membres du Conseil participatif. En ce qui concerne la deuxième réunion du Conseil participatif, on peut notamment observer l'effet négatif du débat relatif au vote sur la satisfaction vis-à-vis des résultats et des effets. Si ces scores permettent donc de déceler des moments critiques au cours du processus, il ne suffisent pas à comprendre les atouts et les limites du modèle expérimenté. C'est pourquoi nous avons également réalisé des focus groups rétrospectifs permettant de recueillir les expériences des participants et de mieux comprendre les raisons pour lesquelles ils étaient satisfaits ou non vis-à-vis de leur participation.

Évaluation continue	Assemblée citoyenne 1	Assemblée citoyenne 2	Conseil participatif
Processus			
Réunion 1	/	/	4,3/5 (n=25)
	/	/	0 0 1 16 8
Réunion 2	4,1/5 (n=10)	4,3/5 (n=19)	/
	0 0 2 5 3	0 0 0 13 6	/
Réunion 3	3,7/5 (n=11)	4,3/5 (n=19)	3,8/5 (n=12)
	0 0 3 8 0	0 0 1 12 6	0 0 3 8 1
Résultats			
Réunion 1	/	/	3,2/5 (n=25)
	/	/	0 3 15 7 0
Réunion 2	3,9/5 (n=10)	4,2/5 (n=19)	/
	0 0 3 5 2	0 0 1 13 5	/
Réunion 3	4,1/5 (n=11)	4,1/5 (n=19)	3,6/5 (n=12)
	0 1 0 7 3	0 0 3 11 5	0 1 3 8 0
Effets			
Réunion 1	/	/	3,5/5 (n=25)
	/	/	0 0 13 12 0
Réunion 2	4,2/5 (n=10)	4,2/5 (n=19)	/
	0 0 0 8 2	0 1 1 11 6	/
Réunion 3	4,1/5 (n=11)	4,4/5 (n=20)	3,4/5 (n=12)
	0 0 1 8 2	0 0 2 9 9	0 1 6 4 1

Légende

Niveau de satisfaction	n	Très faible (score = 1)
	n	Faible (score = 2)
	n	Modéré (score = 3)
n = nombre de répondants ⁶	n	Élevé (score = 4)
	n	Très élevé (score = 5)

Tableau 15 – Scores de satisfaction issus du questionnaire d'évaluation continue.

⁶ Notons que le nombre n correspond ici au nombre de répondants au questionnaire, le nombre de participants étant généralement plus élevé. Ceci s'explique par l'heure tardive à laquelle était distribué le questionnaire, en toute fin de réunion, et le choix de certains participants de ne pas y répondre.

B. Évaluation rétrospective

Trois focus groups rétrospectifs ont été organisés avec un petit groupe⁷ de participants de chaque organe. Parmi les 36 inscrits aux focus groups rétrospectifs, 21 participants au total ont pris part à cette phase d'évaluation : Assemblée citoyenne 1 (n=5), Assemblée citoyenne 2 (n=10), Conseil participatif (n=6). Une participante nous a également fait parvenir ses commentaires par écrit. Comme pour les réunions participatives précédentes, l'ensemble des documents mobilisés sont disponibles en ligne, aux liens fournis dans le Tableau 16.

Type de document	Assemblée citoyenne 1 21 mars 2024	Assemblée citoyenne 2 27 mars 2024	Conseil participatif 28 mars 2024
Support de présentation	Drive/Notion	Drive/Notion	Drive/Notion
Protocole d'animation	Drive/Notion		
Retranscription complète	Drive/Notion	Groupe 1 : Drive/Notion Groupe 2 : Drive/Notion	Drive/Notion

Tableau 16 – Liens vers les documents fournis et produits lors des focus groups rétrospectifs.

Afin d'évaluer l'ensemble de la démarche mise en place au cours des derniers mois, nous avons proposé aux participants de se remémorer leur expérience participative en réfléchissant aux trois aspects clefs cités auparavant : le processus, les résultats et les effets.

Dans le cadre de ce rapport, nous nous sommes limités à extraire les éléments les plus importants de ces discussions. La synthèse proposée ici n'est donc pas exhaustive mais permet de relever les points critiques utiles à la pérennité du modèle participatif verviétois. Les retranscriptions complètes des discussions avec chaque groupe sont également mises à disposition (cf. Tableau 16). Dans les sections suivantes, les propos des participants ont été reportés en italique, entre guillemets et à l'aide d'un code afin de savoir de quels organes ils proviennent (AC1 pour l'Assemblée citoyenne 1, AC2 pour l'Assemblée citoyenne 2, CP pour le Conseil participatif). Un bloc de citation peut correspondre à plusieurs intervenants.

Évaluation du processus

Maintien du tirage au sort

Les participants ont souligné le bien fondé du tirage au sort et comprennent les raisons qui nous ont poussés à choisir ce type de processus de sélection : l'impartialité, la possibilité de de participer pour tout citoyen et le recrutement potentiel de citoyens habituellement moins investis. D'autres participants considèrent néanmoins qu'il y a un risque important que des citoyens « *qui n'en ont rien à faire* » ou « *qui n'auront pas la disponibilité* » soient tirés au sort et ne participent jamais et donc qu'il y ait finalement trop peu de participants (AC2). Ils insistent donc sur la nécessité de continuer à tirer au sort beaucoup plus de citoyens que nécessaire.

Les participants ont également apprécié l' « effort de représentativité » au sein des groupes :

« On avait des gens qui venaient de différents quartiers. Des gens que je ne verrais pas dans ma rue. Et ça c'était bien. Et puis des gens de différents âges. Moi je suis vieux mais il y avait les plus jeunes. » (CP)

Ils ont néanmoins repéré une trop faible diversité au sein des organes participatifs par rapport à la richesse socio-culturelle observée à l'échelle de la ville :

⁷ Les focus groups rétrospectifs étaient des activités supplémentaires qui n'avaient pas été annoncées aux participants au début du processus. Cette quatrième réunion n'a donc pas réuni la totalité des participants, mais seulement ceux qui étaient disponibles à la date proposée.

« Les personnes présentes ne représentent pas toute la population verviétoise. (...) Au niveau ethnique et social, nous sommes tous ici, autour de la table, plutôt, issus du même milieu. (...) Je ne sais pas, ça me semble bizarre les tirages au sort. » (CP)

« Il y avait trop peu de personnes étrangères. (...) Comment il se fait que sur 1000, 2000 invitations, il n'y ait pas eu plus ? » (AC1)

De même, les participants de l'Assemblée citoyenne 2 n'ont pas compris pourquoi des habitants d'autres quartiers étaient présents pour travailler à Hodimont :

« J'étais la seule du quartier [à ma table]. (...) On a tiré autant de personnes au sort (...) mais comment ? (...) Pour parler de Hodimont il aurait fallu qu'il y ait plus de personnes de Hodimont (...) Je me suis dit c'est bizarre, (...) je ne sais pas comment et sur quelle base, sur quels critères, on avait été tirés au sort. » (AC1)

Ces constats les ont menés à mettre en doute le système de tirage au sort, mais ils ont finalement compris que la participation restait sur base volontaire et que les critères étaient limités au genre, à l'âge et au quartier de résidence compte tenu des données disponibles.

Déconstruction d'aprioris vis-à-vis de certains outils

Certains participants appréhendaient de prendre part à un énième brainstorming et de « jouer » avec des post-it, mais ils ont finalement apprécié les différentes méthodes mises en place lors des différentes rencontres :

« Je me suis dit : 'oh qu'est-ce que ça va être pour une réunion ? J'ai l'impression que ce travail va faire des réunions qui servent à rien.' (...) Quand on écrit sur un petit papier pendant 5 minutes et qu'on le présente aux autres, (...) c'est pas mal, ça regroupait les idées. » (AC2)

« Et il y avait tellement de possibilités (...) Et ensuite, nous devons chaque fois réduire. Je trouvais que c'était bien fait, parce que le système d'entonnoir, c'est logique. » (CP)

« D'avoir fait cet exercice de localisation sur les cartes, de demander quelles sont les zones qu'on fréquente et celle qu'on ne fréquente pas. (...) Cet exercice d'emblée (a permis) un constat direct, (une) prise de conscience et je trouvais ça chouette. » (AC2)

Néanmoins, certains participants ont signalé que certaines activités étaient parfois un peu trop scolaires, en particulier l'utilisation récurrente de post-it. Nous leur avons expliqué que ces post-it servaient également de traces pour rédiger les comptes-rendus de réunions et les rapports, ce qui leur a permis de mieux comprendre l'importance d'utiliser les supports mis à leur disposition.

Parmi toutes les méthodes testées, les balades commentées ont été particulièrement appréciées car elles permettaient d'« aller sur le terrain » (AC1) :

« C'était quand-même une super idée de faire une balade. Je trouve que ça a permis vraiment de même de générer plus d'idées en fait d'être face au bâtiment ou au quartier (...) et ça permet de mieux se rendre compte aussi de la réalité. » (AC2)

Clarté et qualité de l'information

De manière générale, les participants ont apprécié la clarté et la qualité de l'information qui leur a été fournie, que ce soit par :

(i) Les animateurs et organisateurs :

- *« Je pense que c'était assez clair. Dès le départ, on a dit qu'il y avait des choses qui (...) n'étaient pas possible. (...) Je trouve qu'il y a eu dès le départ suffisamment d'informations. (...) Et de filtres et de critères qui ont permis de justifier le choix. » (CP)*
- *« Chaque fois la présentation que tu faisais puis on avait (...) des petites aides. » (AC1)*

(ii) Les experts thématiques invités :

- « C'était très bien ! Moi, c'est des choses que je ne connaissais pas et je trouvais ça très instructif (...). La façon de présenter, je trouve que c'était pas mal (...) pour rentrer dans le vif du sujet. » (AC1)
- « J'ai trouvé que c'était intéressant, que c'était concret et puis il nous présentait des choses qui se passaient ailleurs dans d'autres villes, d'autres endroits et ça permet un peu de sortir du quartier de Verviers et d'avoir une lueur d'espoir. » (AC2)

Effacité de l'animation

Les participants étaient très satisfaits du processus d'animation dans sa globalité :

- « L'animation était vraiment bien. (...) C'est un point très positif. (...) L'organisation, la structure (...) ça nous a (...) donné un cadre, on a quand même réussi à collaborer, à discuter, sans créer trop de problèmes, malgré tout. Parce que c'est normal que nous ayons tous des opinions différentes, après il faut savoir se les échanger de manière correcte pour aboutir. » (CP)
- « Je suis très sceptique de la suite du processus (...) si on a plus cet encadrement de la part de l'Université. (...) C'était mené par des gens qui connaissent le job. » (CP)
- « On a de la chance (...) que tout ça soit mis en place et soit bien structuré. » (AC1)

Ils ont néanmoins ajouté que certaines phases du processus avaient été plus difficiles à réaliser et auraient mérité encore davantage d'encadrement, en particulier vers la fin du processus :

« Un manque de recadrage qui aurait été peut-être utile à certains moments. (...) On a eu beaucoup de difficultés à rédiger la fiche projet, je trouve qu'on a un peu pataugé. (...) Je pense que ça aurait été bien d'avoir un support un peu plus dynamique. » (AC2)

Amélioration du planning des réunions

En ce qui concerne l'agenda des réunions, les participants ne sont pas toujours d'accord sur le rythme à respecter. Si certains auraient aimé des réunions plus fréquentes pour ne pas casser la dynamique, d'autres préféreraient ne pas trop précipiter les choses pour garder du temps pour leurs occupations habituelles :

- « Le processus est beaucoup trop long, donc on perd la dynamique qu'on a des premières réunions (...) Je (ne) dis pas qu'il faut faire une réunion toutes les semaines, mais au moins sur 1 mois, 2 mois maximum. » (AC2)
- « Les réunions (...) c'est bien parce qu'en un mois il ne se passe pas grand-chose et on se rappelle encore bien ce qu'on a fait (...) mais il ne faut pas plus parce les personnes qui sont encore dans la vie active, même celles qui ne le sont plus, elles ont des hobbies. » (CP)

Par ailleurs, les participants auraient aimé être informés depuis le départ des cinq dates de rencontres (les trois réunions participatives, la présentation au Collège communal et le focus group rétrospectif) de manière à réserver du temps dans leur agenda :

- « Je trouve ça super qu'on nous (...) convie pour (...) trois dates. Moi personnellement, j'ai bloqué ces trois dates-là et puis après on ne savait pas trop. (...) L'idéal ça serait que quand on s'engage dans un processus (...) de bloquer les dates jusqu'au bout. » (AC2)
- « La vie continue, et j'avoue que même moi j'ai oublié des trucs. » (CP)

Prévenir les participants des dates de toutes les réunions à l'avance n'était pas possible dans ce cadre expérimental compte tenu de trop nombreuses inconnues quant déroulement du processus. A l'avenir, cela demandera un peu d'organisation, mais sera tout à fait possible.

Manque de connaissance du territoire

Les participants ont très rapidement remarqué que les animateurs ne connaissaient pas suffisamment le territoire, ce qui a parfois posé problème pour faciliter les échanges :

« Quand on a fait la balade, on était avec une personne qui ne venait absolument pas (de Verviers), elle ne connaissait (...) pratiquement pas les rues. » (AC1)

Cette difficulté a été renforcée par la lecture de plans 2D, une activité qui demande un peu de temps d'adaptation de la part des participants :

« Il y avait un grand plan de la ville et (...) je ne m'y retrouvais vraiment pas. (...) D'abord il n'était pas tourné dans le bon sens pour tout le monde mais il m'a fallu tout un temps pour savoir où était la gare, le centre-ville, etc. (...) Et puis on s'est rendu compte que les animateurs qui étaient à la table ne connaissaient pas Verviers. (...) Il y avait un peu ce cafouillage pour retrouver les rues où on habitait, etc. Et en même temps il y avait justement une personne qui ne connaissait pas Verviers, mais qui avait déjà intégré de manière préparatoire (...) les lieux qu'on connaissait. Cette personne les maîtrisait et donc je trouve qu'il y avait quand même un effort qui avait été fait. » (AC2)

Malgré tout, les participants ont souligné les efforts des organisateurs pour fournir des documents corrects et maîtriser les informations essentielles. Ce problème de lecture du territoire nous semble plus facilement gérable à long terme, car les participants peuvent s'entraîner petit à petit à la lecture de plans (en participant plusieurs fois) et les organisateurs seront in fine des agents de la Ville de Verviers, largement mieux informés sur les spécificités du territoire.

Amélioration des conditions d'accueil

Si les participants ont apprécié les snacks et boissons mis à leur disposition, ils ont tout de même regretté le manque de chauffage dans certains locaux et l'inadéquation de certaines activités avec la météo du jour :

« Malheureusement, il pleuvait et il faisait très froid et ça c'est difficile de réfléchir quand on a froid et quand on a la pluie qui nous tombe dessus. (...) Il ne faut plus faire ça à des moments pareils. » (AC2)

« J'étais un jour malade (...) ce n'était pas chauffé (...) ce n'était peut-être pas le plus agréable (...) L'espace est quand même agréable pour travailler. (...) Chacun son plaid alors. » (AC2)

Manque d'intérêt pour la définition du modèle

Lors de la troisième réunion du Conseil participatif, nous avons demandé aux participants de réfléchir à leur mode opératoire. Bien qu'il aurait été préférable d'impliquer les participants le plus tôt possible dans le processus, nous avons fait le choix de ne pas leur proposer cette activité plus tôt, car la priorité était de définir un sujet pour la deuxième Assemblée citoyenne et nous souhaitions tester le modèle initial validé par le Collège communal avant d'envisager de proposer des modifications. Les participants ont exprimé leur étonnement et leur frustration quant à l'opportunité si tardive d'influencer l'élaboration du modèle :

« Ce qui est assez aberrant, ce qui m'a vraiment frappée, et ce qui m'a profondément frustrée, c'est qu'on parle du mode opératoire à la fin. J'ai trouvé ça très surprenant. (...) J'aurais trouvé normal que tout ce qui concernait le mode opératoire ait été décidé avant que nous commencions. Ainsi, nous savions quelles étaient les règles du jeu, et il n'y avait pas de surprises. » (CP)

Ainsi, les participants auraient préféré que le modèle soit bien fixé au départ. Toutefois, certains auraient préféré ne pas être impliqués dans son élaboration, qui leur semble un travail essentiel, mais qui ne relève pas de leur rôle en tant que membre du Conseil participatif. Ils ont également reconnu qu'il aurait été risqué de commencer par cette étape, au risque de décourager certains participants :

« Peut-être que (...) certaines personnes pensent que c'est procédurier. Et moi, je ne suis pas venu pour ça. (...) C'est vrai que si nous avons commencé la réunion par cela, nous n'aurions peut-être eu personne à la deuxième réunion. C'était un risque. » (CP)

La difficulté était également liée au caractère exploratoire du projet pilote, dont les étapes étaient dépendantes :

« L'assemblée ne pouvait pas démarrer tant qu'on avait pas défini le thème. » (CP)

En outre, les représentants du Conseil participatif lors de la présentation au Collège communal ont été déçus de présenter uniquement le mode opératoire, car ils auraient préféré se concentrer sur le contenu de leur participation, à savoir l'identification et la sélection d'une thématique de travail pour l'Assemblée citoyenne 2 :

« La présentation au Collège (...) était essentiellement basée sur le mode opératoire. (...) Pour moi c'était vraiment secondaire. (...) Ce n'était pas à nous le Conseil participatif d'élaborer ce truc-là et ça relève du modèle de départ qu'on nous propose et qu'on a évalué à la fin. Passer du temps sur ça ce n'était pas mon kiffe. Et donc n'avoir un retour du Collège communal que sur (...) les petites règles élaborées en réponse aux questions posées, j'ai été très déçue. (...) Nous avons justement envie de concret. » (CP)

Nous comprenons cette frustration, mais nous rappelons que tout changement au modèle participatif devait passer par le Collège communal. Des choix qui paraissent anodins aux yeux des participants peuvent en réalité s'avérer critiques, car ils déterminent toute la suite du processus à long terme.

Évaluation des résultats

Entre déception et contentement

Qu'ils se soient ou non attendus au contenu de l'argumentaire du Collège communal, les participants ont en partie été déçus des décisions finalement prises, mais aussi agréablement surpris par la réelle considération de leurs propositions :

- *« Moi je suis étonnée d'avoir autant de oui (...) dans l'avis du collège et argumentaire. (...) Je suis agréablement surprise. » (AC1)*
- *« Il n'y a pas de déception par rapport au fait qu'il y a des oui, des non. (...) Tout n'est pas faisable et sûrement pas tout de suite non plus. » (AC1)*
- *« Les avis, ce qu'ils nous proposent. Ça je savais que j'allais être déçu. (...) C'est très long terme. (...) C'est toujours aussi la même chose, savoir, pas leur priorité, mais où ils veulent bien mettre de l'argent. (...) Ici le maître mot c'est l'argent : ils n'ont pas d'argent. » (AC2)*
- *« Et puis quand ils mettent 'en cours', ils pourraient mettre un délai aussi. » (AC2)*
- *« Je vais dire l'inverse. Ce n'est pas une déception, je m'attendais à ces réponses-là. » (AC2)*
- *« C'est déjà bien, c'est sympa parce qu'ils ont pris du temps pour venir exprimer tout ça. Il n'y a pas beaucoup de politique qui le fait. » (AC2)*

A défaut d'accepter toutes les propositions citoyennes, les participants reconnaissent l'implication du Collège communal et apprécient sa volonté de fournir un avis argumenté.

Absence des premiers concernés

Pour l'Assemblée citoyenne 1, l'un des problèmes principaux rencontrés a été l'absence des premiers concernés :

« Le problème que l'on a avec la rue de Hodimont. (...) On est en train de causer quelque chose qui (ne) nous regarde pas, ce n'est pas notre rue. Et il faudrait presque faire un mini conseil participatif comme on a fait ici, avec les commerçants de là-bas et leur dire, vous devez être là (...) parce que votre avis nous importe. » (AC1)

Par conséquent, certaines propositions sont en attente d'une consultation des habitants de la rue, ce qui peut être frustrant pour les participants qui ont pris le temps de les élaborer.

Caractère concret et réaliste des propositions

Le Collège communal a souligné à plusieurs reprises le caractère très concret et réaliste des propositions citoyennes, un avis que rejoignent également les participants :

« On a été raisonnable et réaliste. » (AC1)

Toutefois, si le Collège communal y voit un bon signal quant à l'efficacité du modèle proposé, les participants y voient également l'inconvénient de parfois proposer des choses qui sont déjà prévues par la Ville de Verviers :

« Je me suis rendu compte que les idées qui fusaient, elles étaient déjà connues par les dirigeants de la ville. (...) J'avais vraiment défendu le projet de crèche et puis j'ai entendu parler du projet Cigogne et de trois autres projets qui étaient pris aussi subsidié par la Région Wallonne, donc là on (...) pédale un peu dans la choucroute. (...) Mais tant mieux qu'on rencontrait des projets qui avaient été déjà abordés de tout façon. » (AC2)

Par ailleurs, l'Assemblée citoyenne 2 a également émis des réserves quant au caractère parfois encore trop superficiel de certaines idées. Cette observation s'explique par la thématique extrêmement large qui leur avait été confiée par le Conseil participatif et la difficulté à aller dans le détail pour tous les aspects suggérés :

« Le sujet qu'on nous a donné est un sujet très large, trop large et du coup (...) je repars quand-même avec un petit goût de trop peu. (...) Je suis quand même content du travail globalement, (...) mais sur le contenu des propositions, (...) j'ai l'impression qu'on nous a donné (...) plein de choses un peu de manière superficielle et dont la plupart sont déjà en cours. (...) Ça aurait été peut-être intéressant de nous donner un sujet plus ciblé ou plus challengeant, qui aurait peut-être amené plus de créativité dans les propositions de solutions ». (AC2)

Crainces vis-à-vis des délais d'exécution

Les participants ont exprimés des craintes vis-à-vis du temps d'attente avant la mise en œuvre de leurs propositions :

« Quatre ans c'est pas long en temps, mais en temps politique c'est très long. Parfois ils ont des projets qui se tiennent maintenant, mais dans 2 ans ils vont abandonner. C'est ça, parce qu'après il va y avoir un changement de (majorité). Les sujets ne seront plus les mêmes. » (AC2)

Ils souhaiteraient qu'au moins une partie des propositions soient réalisées rapidement, à plus court terme, de sorte qu'ils puissent observer les effets de leur participation et vérifier si les promesses sont tenues en réalité :

« Ça ne restera pas une lettre morte ou un post-it mort. » (CP)

Volonté de pérennité

Après avoir participé, certains participants ont émis le souhait de voir le processus perdurer sur le long terme, et pourquoi pas de participer à nouveau au sein d'un autre organe participatif :

- *« J'espère que cela va continuer. Cela va permettre (...) un effet, pas boule de neige mais, quelque chose dans ce genre-là. » (AC1)*
- *« Je suis contente mais j'aimerais bien de revenir ! (...) Tu peux toujours aller au conseil participatif hein ! » (AC1)*

D'autres se sont montrés plus sceptiques, et ont estimé que le modèle nécessitait encore quelques adaptations, mais aussi une réelle concrétisation des propositions pour devenir permanent :

- *« Il y a des erreurs forcément, qu'on fait une première fois, il y a des choses qu'on sait adapter. » (AC1)*
- *« Est-ce que ça va continuer dans le temps toutes ces idées une fois que les élections seront faites, que les personnes seront élues et que les projets ne seront pas remis dans un tiroir ? » (AC2)*

Évaluation des effets

Amélioration de la communication

Les participants ont observé un effet néfaste du tirage au sort en discutant avec leur entourage : « à part ceux qui ont reçu la lettre chez eux, personne n'est au courant » (AC2). A leurs yeux, la communication sur le site de la Ville de Verviers n'a pas suffi à faire connaître le modèle au-delà du cercle restreint des participants.

Les participants ont également remarqué qu'être au courant de l'initiative n'induisait pas nécessairement la participation :

« Faut encore répondre positivement à la lettre d'envoi parce que bon, il y en a certainement beaucoup qui se sont dit : 'Oh, ça (ne) sert à rien.' » (AC1)

De plus, une participante a avoué qu'elle pensait que son rôle relevait du secret et qu'elle n'avait pas osé en parler autour d'elle (AC2). Ce quiproquo provient en réalité d'une incompréhension lorsque l'animatrice principale a demandé aux participants de respecter la confidentialité vis-à-vis des autres participants. L'objectif était simplement de ne pas ébruiter les informations personnelles éventuellement partagée par d'autres participants lors des rencontres, mais ils étaient tout à fait libres de parler du processus participatif et de ses résultats. Une clarification de la communication apparaît donc nécessaire, aussi bien au sein des organes participatifs qu'à l'égard du grand public.

A cet égard, les participants ont également mis en évidence un problème de communication plus global de la Ville de Verviers vers les habitants. A travers leur participation, ils ont beaucoup apprécié d'en apprendre plus sur les projets en cours et à venir, ce qu'ils considèrent comme des informations d'intérêt général qui devraient être à la disposition de tous :

« C'est très intéressant de pouvoir rencontrer le collège communal et d'exposer les projets et aussi de voir qu'ils constatent qu'on n'est pas au courant des choses qui se passent. C'est positif et négatif, on se rend compte qu'il y a des tas de choses qui sont faites. Une prise de conscience (...) il y a un problème de communication. (...) » (AC2)

La participation comme opportunité

Les participants ont apprécié d'avoir l'occasion de prendre part à une démarche participative :

« J'ai été assez (...) 'content' (...) d'être invité à participer à cette participation citoyenne. (...) Ça permet de donner la parole à chaque citoyen (...) qui est motivé pour venir participer, donner son avis sur un sujet et ça rend un peu confiance. Dans ce sens où on va s'exprimer, avoir des idées, se sentir concernés et pouvoir le dire à nos élus. » (AC1)

La plupart des participants ont saisi l'opportunité de participer sans réellement savoir s'ils en retireraient des bénéfices et/ou des frustrations. Certains ont d'ailleurs été surpris d'avoir apprécié l'expérience et regrettent que de nombreuses personnes tirées au sort n'ait pas pris la peine de faire comme eux :

- « J'étais surprise vraiment parce que ça s'est super bien passé depuis le début. Mon ressenti c'est qu'on a été mis à l'aise (...) il n'y a pas eu d'accroc. Et puis je me suis pas ennuyée du tout. Ça c'est rare. » (AC2)
- « Il y a beaucoup de gens qui vont critiquer et ne jamais venir (...) on nous donne la possibilité de prendre la parole et puis les gens ne viennent pas » (AC2)
- « Quand on te demande ton avis, si tu ne le donnes pas, tu as juste le droit de te taire. T'as pas le droit de rouspéter après parce que t'avais qu'à dire ton avis quand on te le demandait. C'est comme les gens qui ne votent pas. » (AC1)

Néanmoins, les participants ont également rappelé que certains avaient très bien saisi l'opportunité au point d'en profiter pour défendre des projets personnels. Aux yeux des participants aux focus groups,

il est important de mieux rappeler les objectifs de la participation et ainsi désamorcer certains comportements des personnes qui sont venues aux réunions avec un agenda parallèle en tête⁸.

« Le processus participatif ici ne doit en aucun cas être vécu, comme un cheval de Troie par celui qui rentre dedans. (...) Moi je me suis dit, en participant au début, (...) je n'ai pas d'objectif personnel à défendre. (...) Nous devons rester neutres et ouverts. » (CP)

De même, certains participants ont déploré le fait que certains participants aient profité de l'opportunité pour parler longuement de leurs situations personnelles plutôt que de se focaliser sur l'objectif du jour :

« Certaines personnes avaient tendance à un peu trop raconter leur vie, (...) à tenir le crachoir sur (...) (des) sujets qui étaient hors sujets. (...) Il y a des fois des gens qui n'ont pas beaucoup l'occasion de parler, mais quand ils ont l'occasion ils en profitent. » (AC2)

Les participants ont finalement rappelé que chacun est libre de proposer ses idées, car c'est l'un des objectifs de la participation citoyenne, mais à condition de respecter également les idées des autres et d'accepter les décisions prises par le groupe. Ils ont aussi trouvé que les consignes étaient claires dès le départ et permettaient de progressivement se mettre d'accord au sein du groupe :

« C'est pourquoi il est si important d'avoir (...) cet encadrement, pour aider à créer un consensus et parfois à affiner les idées. On vient avec une idée puis c'est justement à cause du choc avec les idées des autres que nous la faisons évoluer. » (CP)

Perte de participants

Les participants du Conseil participatif ont à nouveau mis en évidence l'effet négatif du débat lors de la réunion sur la motivation à participer et le nombre de personnes présentes à la troisième réunion :

« La deuxième réunion était assez tendue. Je pense que nous avons perdu beaucoup de personnes après cette réunion. (...) Ça ne s'est pas très bien passé (...) Nous devions faire un choix, et c'était compliqué, parce qu'au niveau des votes c'était très serré, et je pense qu'il y a eu de la frustration (...) La troisième était beaucoup plus calme. (...) Il y avait beaucoup de malades. C'était une mauvaise période de l'année. » (CP)

Les participants ont également signalé que certains avaient choisi de ne pas venir aux réunions suivantes dès lors que leur idée n'était pas retenue pour la suite :

« C'est vrai qu'à partir du moment où le sujet va t'intéresser, eh bien, vous allez continuer à venir. Après ça, si ça ne t'intéresse pas, et bien tu ne viens pas. » (CP)

La temporalité parfois longue entre deux réunions pourrait également expliquer le décrochage de certains participants :

« Le manque de personnes actuellement, je pense que les gens se sont lassés. » (AC2)

Bénéfices personnels

Au cours du processus, les participants ont retiré de nombreux bénéfices, en particulier la découverte de nouvelles choses et la rencontre d'autres habitants :

- *« Même par rapport à mon travail, il y a des choses que j'applique (...) avec mes collègues, dans tout ce qu'on a vu à travers ces réunions : l'animation, la structuration, les systèmes de comment poser la question, le problème, et tout ça. » (CP)*
- *« Il y a pour moi une meilleure connaissance de Verviers et de ce qui passe. » (AC2)*
- *« J'ai dit oui pour ça, pour l'aventure humaine. (...) J'ai la même impression (...) d'avoir rencontré beaucoup de gens que je ne connaissais pas et on a pu discuter. Et écouter. J'ai trouvé ça*

⁸ Nous rappelons ici que les personnes avec un mandat politique ou faisant partie de l'administration de la Ville de Verviers ne pouvaient pas participer. Ceci n'empêche pas aux citoyens de défendre leurs propres idées et intérêts, parfois au détriment du groupe (voire de la population en général).

intéressant. (...) Entre quartiers aussi, parce que c'est vrai qu'entre quartiers on ne se croise pas beaucoup. Donc ça c'était un apport positif aussi. » (CP)

- *« J'ai rencontré de nouvelles personnes et j'ai appris des choses que je ne savais pas parce que c'étaient parfois des coins que je connaissais moins. » (AC1)*

Création d'une relation de confiance

Les participants ont particulièrement apprécié la manière dont ils ont été **écoutés et pris en considération, aussi bien par les décideurs que les animateurs** :

- *« Ça peut rendre confiance quand on sait qu'on parle à nos politiques. (...) Parce que quand on pense que tout est décidé par des politiques, (...) on (se) dit : 'Eux ils s'en foutent, eux ils décident'. Ça nous conscientise, ça nous permet de dire : 'en tant que citoyen, j'ai droit à la parole, je la dis, elle est entendue, et si, elle est comprise, et (...) on va (en) faire quelque chose et ça c'est important'. Donc là, c'est (...) le gros point positif » (AC1)*
- *« Quand on a fait la présentation, (...) Le collègue avait l'air très réceptif. » (AC1)*
- *« Déjà la confiance qu'ils nous ont fait. (...) C'est valorisant de savoir que les personnes de l'université nous donnent la parole, nous écoutent. (...) C'est important (d')être dans une confiance (...) sans (...) jugement. » (AC1)*
- *« On nous a répondu. (...) On nous donne vraiment la parole, on nous écoute et on nous répond. Donc ça, c'est précieux. » (AC2)*

Le fait d'être entendus a été perçu comme une possibilité de créer une véritable relation de confiance avec les politiques.

Pour être encore davantage pris au sérieux, certains participants ont évoqué la possibilité d'obtenir une rémunération/ D'autres participants ont néanmoins estimé que cela risquerait de biaiser le processus et qu'il était préférable de retirer d'autres types d'avantage (rencontres, accueil, repas, connaissances..)

Limitation des situations d'inconfort

Une des limites identifiées par les participants est le manque d'informations dont ils disposent par rapport aux autres participants présents. Ceci peut générer des situations d'inconfort (gêne, timidité, conflit, etc.). Par exemple, une personne s'est étonnée de découvrir que certains participants étaient de véritables professionnels qui lui ont donné la sensation d'avoir l'herbe coupée sous le pied, de ne pas être utile et de ne pas pouvoir réfléchir par elle-même :

« Quand on a parlé de certaines choses en tant que simples citoyens en travaillant sur les cartes, je me suis aperçue qu'[un monsieur] ne disait pas grand-chose et puis tout d'un coup, quand on a eu droit au gros marqueur (...) il a trouvé tout de suite ce qu'il fallait faire. (...) Or, sa qualification d' (...) urbaniste (...) lui donnait [un avantage]. Je me suis dit, comment se fait-il qu'il y ait à chaque groupe un architecte ? (...) Sans qu'on le sache. (...) C'était certainement dans un but positif, mais ça veut dire que nous n'étions pas au courant dès le départ. » (AC1)

Une solution serait d'annoncer les professions et formations des participants dès la première rencontre et de veiller à équilibrer les tables. Certains participants ont également insisté sur la richesse des échanges lorsque des profils différents interagissent. Il serait dommage qu'un architecte habitant dans le quartier concerné par la participation ne s'implique pas dans un tel processus.

Besoin de créer des liens entre les différents organes

Lors de la présentation des propositions au Collège communal, les participants ont entrevu la possibilité de davantage interagir entre les différents organes participatifs. Si ces interactions sont restées plutôt limitées dans cette expérience pilote, il est essentiel de les renforcer à l'avenir pour pérenniser le modèle :

« Nous voulions créer des ponts, des liens, des interactions, c'est ce que j'attendais. (...) Maintenant, logiquement, ça doit suivre, non ? Si des membres (des Assemblées) nous rejoignent. » (CP)

De plus, les participants se sont montrés très curieux vis-à-vis du travail réalisé par les autres groupes et ont exprimé leur envie de savoir ce qu'étaient advenues les thématiques proposées, comment elles avaient été interprétées et avaient évolué :

- « *Nous ne savons pas du tout ce que le Collège de la ville a donné comme retour aux Assemblées des citoyens. (...) On veut le résultat, on veut de l'effet, (...) et ce qu'on a fait ça a servi, ça a abouti à quoi? Et là, nous sommes encore un peu dans le flou.* » (CP)
- « *Quel est leur point de vue ? Est-ce totalement différent de ce que nous avons imaginé ?* » (CP)
- « *D'ailleurs, tu m'as dit qu' il y avait une deuxième assemblée qui avait commencé (...) J'aurais voulu avoir le résultat. (...) Je suis curieuse hein, j'aurais voulu savoir ce qui s'était dit au fait parce que sur le centre de Verviers, j'avais aussi des [idées].* » (AC1)

C. Conclusions

En conclusion, la mise en place du modèle participatif permanent verviétois représente un succès tant du point de vue des participants que des organisateurs.

L'un des points d'attention à garder à l'œil à l'avenir concerne notamment le tirage au sort : si l'on considère une assemblée citoyenne par an, avec un total d'environ 30 participants et un taux de participation réel de 3,75%, il faudrait tirer au sort environ 800 personnes. Ce nombre pourrait diminuer chaque année si le modèle gagne en popularité.

Un autre élément à renforcer est la communication de la Ville de Verviers vers les habitants. Ceci pourrait être renforcé grâce à l'implication d'autres acteurs locaux (en particulier les acteurs culturels et asbl comportant des cours de Français Langue Étrangère) et du réseau associatif, mais aussi au bouche-à-oreille véhiculé par les anciens participants.

Annexe

Chers membres du Conseil participatif permanent verviétois,

Nous vous contactons suite à la seconde réunion du Conseil participatif qui s'est tenue mardi 19 septembre.

Tout d'abord, nous vous remercions chaleureusement pour votre participation active lors de la réunion. Les échanges ont été très riches, même si certaines difficultés sont apparues pour arriver à un consensus (mais n'est-ce pas là, déjà, une première découverte de la complexité à laquelle est confrontée la gestion publique, que ce processus participatif a pour ambition de mieux faire comprendre et partager ?).

Pour dépasser ces difficultés, il nous est apparu important de vous revenir rapidement.

Tout d'abord, nous souhaitons apporter quelques compléments d'informations par rapport au rôle du Conseil participatif, qui ont peut-être été perdus de vue. Votre rôle est bien d'identifier et de sélectionner des thématiques et des questions qui seront ensuite confiées à des assemblées citoyennes. Le Conseil participatif est un organe **permanent** et il est donc théoriquement prévu (pour autant que l'expérience soit jugée positive) que vous vous réunissiez plus souvent que les trois réunions organisées jusqu'au mois de novembre, puisque votre mandat durera un ou deux ans. Les **Assemblées**, à l'inverse, sont des organes « **ponctuels** », réunis sur un thème déterminé (par le mandat que le Conseil aura décidé de leur confier). Il leur appartiendra de formuler – à l'issue de trois réunions – des propositions concrètes au Collège communal. Il est donc important que le mandat soit **suffisamment « précis »** que pour permettre une réflexion débouchant sur des propositions concrètes, au regard du temps dont disposera chaque assemblée. Si l'expérience est jugée positive, l'idée du modèle en cours de construction est de permettre à de pareilles assemblées de naître régulièrement, thématique par thématique.

Au cours de la soirée, nous nous sommes aperçus que deux groupes se sont formés, défendant chacun ardemment l'une des deux thématiques proposées. L'objectif n'était évidemment pas de les confronter, car elles sont toutes les deux importantes au regard des votes exprimés. Par contre, il ne s'agissait pas non plus de résoudre tous les problèmes d'un coup, en proposant un sujet très vaste à traiter pour une seule assemblée citoyenne. L'objectif était plutôt de savoir par quel problème commencer, en gardant à l'esprit que l'autre sujet pourrait être confié à d'autres assemblées citoyennes organisées à l'avenir.

A ce stade (nous sommes en phase expérimentale), le Collège communal a validé l'organisation de deux assemblées citoyennes : une première sur la végétalisation du quartier de Hodimont et une deuxième dont le Conseil participatif choisit la thématique. Votre rôle ne s'arrête cependant pas là et vous serez chargés de choisir les sujets des prochaines assemblées citoyennes. Compte tenu de la richesse du débat de mardi et de la difficulté à départager les deux thématiques, nous allons avertir le Collège qu'une troisième assemblée citoyenne devrait d'ores et déjà être organisée. Aucune date précise n'est fixée à ce stade.

L'organisation de deux assemblées citoyennes distinctes pour les thématiques de la redynamisation et de la propreté nous semble essentielle, car elles méritent chacune un temps de réflexion et ne se traitent pas nécessairement aux mêmes échelles. Étant donné les discussions de mardi, nous proposons de :

- Dédier la deuxième assemblée citoyenne à la thématique de la redynamisation du centre-ville ;
- Annoncer au Collège qu'une 3^{ème} assemblée citoyenne devrait concerner la thématique de la propreté publique.

Sur cette base, nous sommes repartis de vos propositions de questions inspirantes que nous avons légèrement reformulées :

Thématique 1 : Redynamisation de la ville et du centre-ville (en particulier en termes de commerces, mais aussi de tourisme, sécurité et convivialité dans l'espace public)

Question 1 : Comment pourrions-nous recréer une vie socio-culturelle et commerciale au cœur de Verviers afin de rendre la ville plus attractive et de redonner aux Verviétois le plaisir d'aller en ville ?

Thématique 2 : Propreté et salubrité publique (à la fois en termes de gestion, d'aménagement, de culture, d'éducation, de vivre-ensemble)

Question 2 : Comment pourrions-nous agir sur l'information et l'éducation des citoyens en termes de propreté publique afin de rendre la ville plus agréable, respectable et respectée ?

Nous aimerions nous assurer que ces formulations vous conviennent et que nous pouvons proposer la première à l'assemblée citoyenne qui commencera son travail le 10 octobre.

Par ailleurs, il serait préférable que le Conseil participatif présente lui-même cette thématique à l'assemblée citoyenne. Nous recherchons donc quelques volontaires disponibles le 10 octobre (à partir de 19h) pour introduire le sujet à l'assemblée.

Pourriez-vous, par retour d'e-mail :

- Nous faire savoir si les questions retenues vous conviennent ;
- Nous indiquer si vous souhaitez représenter le Conseil participatif lors de l'assemblée du 10 octobre ?

Un grand merci pour votre retour. Bien à vous tous et à bientôt,

L'équipe organisatrice

Tableau 17 – E-mail envoyé aux membres du Conseil participatif entre les réunions 2 et 3.